



Ministère de l'Économie
et des Finances



LA BANQUE MONDIALE
IBRD - IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



UNION EUROPEENNE

BUDGET CITOYEN 2021 DU TOGO



«Simplifier le langage budgétaire
pour une meilleure appropriation
de l'action du Gouvernement par le citoyen»

Février 2021

BUDGET CITOYEN 2021 DU TOGO



« Simplifier le langage budgétaire pour une meilleure appropriation de l'action du Gouvernement par le citoyen »

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
PREMIERE PARTIE :	7
GENERALITES SUR LE PROCESSUS BUDGETAIRE ET PRINCIPALES MESURES FISCALES.....	7
I. QU'EST-CE QUE LE BUDGET ?	7
II. QUELQUES NOTIONS DE BASE	7
III. LES FONDEMENTS JURIDIQUES DE L'ELABORATION DU BUDGET CITOYEN.....	9
IV. LES GRANDES ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT	9
V. PRINCIPALES MESURES FISCALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021	10
DEUXIEME PARTIE :	14
CONTEXTE ET HYPOTHESES D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2021 ET PRIORITES RETENUES	14
I. CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2021	14
II. HYPOTHESES D'ELABORATION DU BUDGET, EXERCICE 2021	15
III. PRIORITES RETENUES POUR L'ANNEE 2021.....	17
TROISIEME PARTIE:	19
CARACTERISTIQUES DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2021	19
I. RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT	19
II. CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT	21
III. LES AGREGATS BUDGETAIRES.....	24
IV. EVOLUTION DES CRITERES DE CONVERGENCE DE 2017 A 2021	26
QUATRIEME PARTIE :	27
PRINCIPAUX INDICATEURS ET INSCRIPTIONS SPECIFIQUES POUR CERTAINS SECTEURS PRIORITAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2021	27
I. QUELQUES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PLAN NATIONAL DE RIPOSTE CONTRE LA COVID-19 EN 2020	27
II- PRINCIPAUX INDICATEURS ET INSCRIPTIONS SPECIFIQUES POUR CERTAINS SECTEURS PRIORITAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2021	30
A. SECTEUR DE L'EDUCATION	30
B. SECTEUR DE LA SANTE	33
C. SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	35
D. SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE.....	39
E. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS.....	47

F.	SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	48
G.	AUTRES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES SPECIFIQUES POUR 2021	52
	CINQUIEME PARTIE :	54
	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE BONNE EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNEE 2021	54
I.	RECETTES.....	54
II.	DEPENSES	54
	ANNEXE : CALENDRIER BUDGÉTAIRE.....	55
	COORDONNEES ET CONTACTS UTILES	55
	EQUIPE DE REDACTION	55
	GLOSSAIRE	55

SIGLES ET ABREVIATIONS

CGI	: Code Général des Impôts
CM/UEMOA	: Conseil des Ministres/ Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
FAIEJ	: Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes
IR-BIC	: Impôt sur le Revenu- Bénéfice Industriel et Commercial
IRPP-RA	: Impôts sur les Revenus des Personnes Physiques- Revenus d'Affaires
IR-RA	: Impôts sur les Revenus- Revenus d'Affaires
IS	: Impôts sur les Sociétés
LFI	: Loi de Finances Initiale
LPF	: Livre de Procédure Fiscale
MEF/SG	: Ministère de l'Economie et des Finances/Secrétariat Général
PAEIJ-SP	: Projet d'Appui à l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes dans les Secteurs Porteurs
PNS	: Prélèvement National de Solidarité
POEJV	: Projet d'Opportunités d'Emplois pour les Jeunes Vulnérables
PUA	: Prélèvement de l'Union Africaine
TLP	: Taxe de Laissez-Passer
TPU	: Taxe Professionnelle Unique
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée

AVANT-PROPOS



Outil de mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de développement économique et social, le budget de l'Etat répond aux besoins majeurs de la population. Son élaboration bien que participative, reste assez technique et ne permet pas toujours une bonne compréhension et une appropriation de l'information budgétaire par l'ensemble des citoyens comme le stipule la loi N°2014-009 du 11 juin 2014 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Togo. Cette loi, en son article 2, table sur la nécessité que l'information budgétaire soit rendue accessible, lisible et compréhensible à tous, quels que soient la couche sociale et le niveau d'instruction : *« Les citoyens, en leur qualité de contribuables et d'usagers des services publics, sont clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics. Ils sont mis en mesure d'exercer, dans le débat public, leur droit de regard sur les finances de toutes les administrations publiques »*. C'est pourquoi le Gouvernement s'est engagé depuis 2020 à transcrire le contenu du budget voté par l'Assemblée Nationale en un langage simplifié dans un document dénommé « budget citoyen ».

Le budget citoyen qui reprend dans un langage simplifié l'essentiel du contenu de la loi de finances 2021, permet aux citoyens de comprendre le processus budgétaire, la collecte des ressources budgétaires et leur utilisation pour la réalisation des projets et programmes de développement au profit de la population. Par ailleurs, il facilite la communication entre l'administration et les citoyens, lesquels pourront pleinement exercer leurs rôles de contrôle et de veille.

Cette deuxième édition qui porte sur la loi de finances initiale 2021 adoptée le 18 décembre 2020, met un accent particulier sur certains secteurs qui impactent fortement et directement la vie des citoyens. Il s'agit des secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'assainissement, de l'agriculture, des infrastructures routières, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Le budget de l'Etat, exercice 2021, consacre le passage définitif du « budget de moyens » au « budget programme » pour compter du 1er janvier 2021 et le début de la budgétisation sensible au genre (BSG). Son élaboration intervient particulièrement dans un contexte national très difficile marqué par les effets de la pandémie à coronavirus (covid-19), par la suspension du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ainsi que par la fin du programme de Facilité élargie de crédit (FEC) conclu avec le Fonds monétaire international (FMI) pour la période 2017-2019.

En vue de dynamiser l'économie et prendre en compte la nouvelle vision nationale, les aspirations présidentielles ainsi que le contexte de la covid-19, le Gouvernement a revu le portefeuille de projets et de réformes du Togo définis dans le PND 2018-2022. Ainsi, une feuille de route gouvernementale Togo 2025 a été élaborée et a défini trois axes stratégiques sur la période 2020-2025. La mise en œuvre des actions issues de ces axes interpelle tous les citoyens à plus de civisme pour une meilleure mobilisation des ressources.

A cet égard, le présent budget citoyen fera l'objet de communication et de diffusion, à travers les canaux appropriés, à l'endroit des populations, des Organisations de la société civile, des collectivités territoriales, des médias, des Partenaires techniques et financiers (PTF). Ainsi, la formulation d'observations et de critiques constructives est encouragée pour permettre l'amélioration des prochaines éditions.

Nous saluons l'engagement de tous les PTF et acteurs nationaux intervenant dans la promotion de la transparence budgétaire qui permet à toutes les parties prenantes d'exercer leur rôle de contrôle et de veille citoyenne de l'action gouvernementale. Nous remercions particulièrement la Banque mondiale et l'Union européenne qui accompagnent ce processus depuis 2020 et dont l'appui financier, à travers le Projet d'appui à la gouvernance économique (PAGE), a permis la production de la première et de cette deuxième édition du budget citoyen du Togo.



Le Ministre de l'Economie et des Finances

SIGNÉ

Sani YAYA

PREMIERE PARTIE : GENERALITES SUR LE PROCESSUS BUDGETAIRE ET PRINCIPALES MESURES FISCALES

Cette partie explique, en français facile, des notions de base pour une meilleure compréhension du budget de l'Etat par le citoyen. Elle présente également les fondements juridiques qui encadrent l'élaboration du budget citoyen. En outre, elle présente les grandes étapes du processus d'élaboration du budget de l'Etat et les nouvelles dispositions fiscales définies dans la loi de finances, exercice 2021.

I. QU'EST-CE QUE LE BUDGET ?

Le budget est un acte par lequel l'Assemblée nationale autorise le gouvernement, via son administration, à collecter des recettes et à effectuer des dépenses pour une année civile (1^{er} janvier au 31 décembre). Il est à la fois un document politique, juridique et financier :

- **le budget est un document politique** : il est l'instrument de mise en œuvre des programmes de politique publique. Au Togo, il est l'instrument principal de mise en œuvre du PND 2018-2022 et de la feuille de route gouvernementale Togo 2025 ;
- **le budget est un document juridique** : il est une disposition contraignante. Il prend la forme d'une loi de finances s'il concerne l'Etat. Il prend la forme d'un acte administratif, s'il concerne les collectivités territoriales et les établissements publics ;
- **le budget est un document financier** : il prévoit et autorise des ressources et des charges de l'Etat pour chaque année. C'est la formulation financière des moyens alloués à la mise en œuvre des politiques publiques, des programmes et projets du gouvernement.

Il est important de souligner que le budget de l'Etat n'est pas de l'argent disponible pouvant être immédiatement utilisé pour couvrir les dépenses mais une possibilité de dépenses offerte aux ministères et institutions. En effet, la mobilisation des ressources se fait durant toute l'année budgétaire et les charges sont exécutées en tenant compte de l'argent disponible. Dans le cadre de la réforme budgétaire de l'UEMOA, le Togo est passé du budget de moyens au budget programme, à compter de l'exercice 2021.

Budget programme : c'est un ensemble de programmes qui concourent à la réalisation des missions et de la politique publique de l'Etat. Il est un document qui précise comment les moyens sollicités seront utilisés pour atteindre, au bout d'une période donnée, des objectifs fixés et évalués à travers des indicateurs de performance.

II. QUELQUES NOTIONS DE BASE

Arbitrage budgétaire : mécanisme à travers lequel les ressources¹ budgétaires sont réparties entre les différents ministères et institutions en tenant compte de la capacité financière et des priorités de l'Etat. Cette notion fait référence aux choix pris lors de l'établissement d'un budget. Pourquoi faut-il consacrer plus de ressources à telle ou telle dépense ou alors sur quelles recettes faut-il consacrer le plus son énergie et/ou ses moyens ?

Cadrage budgétaire : processus consistant à faire des prévisions de ressources globales et à les allouer à la réalisation des objectifs de développement définis dans la stratégie nationale de développement. Il est effectué chaque année et couvre une période de trois (03) ans.

Charges² financières de la dette : dépenses de l'Etat consacrées au paiement des intérêts sur les emprunts de l'Etat et autres frais liés à la gestion de la dette publique.

¹ Les ressources constituent de l'argent à mobiliser ou déjà mobilisées.

² Les charges sont des dépenses à effectuer ou déjà exécutées

Choix stratégiques budgétaires : mesures prises par le gouvernement en vue d'assurer un bon niveau de mobilisation des ressources et une exécution efficace de la dépense publique.

Dépenses en atténuation de recettes : dépenses résultant des mesures qui ont pour effet de réduire ou de différer les impôts et les taxes payables par les contribuables. Elles peuvent prendre plusieurs formes dont celles relatives aux crédits d'impôts, de reports d'impôts ou d'exemptions d'impôts. Ce sont également des choix politiques par lesquels le gouvernement accepte de se priver d'une partie de ses revenus fiscaux.

Don programme ou appui budgétaire : aide financière non remboursable provenant des partenaires techniques et financiers et non affectée préalablement à un projet de développement.

Don projet ou appui projet : aide financière non remboursable, provenant des partenaires techniques et financiers, octroyée à l'Etat pour la mise en œuvre d'un projet de développement préalablement défini ou ciblé.

Encours de la dette publique : montant total de la dette restant à rembourser par l'Etat évalué à une date donnée. Cette dette comprend à la fois le montant emprunté et les intérêts.

Epargne budgétaire : ressources supplémentaires dont dispose l'Etat après couverture de ses dépenses ordinaires (salaires, charges financières de la dette, achat de biens et services et transferts courants...). Ces ressources supplémentaires servent à financer les investissements.

Impôt : prélèvement obligatoire effectué par l'Etat et les collectivités territoriales sur les revenus des personnes physiques ou morales installées sur le territoire national sans contrepartie directe déterminée, en vue de faire face aux charges de l'Etat et de ses démembrements.

Inflation : augmentation du niveau général des prix des biens et services.

Loi de finances : loi qui détermine la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat pour une année. Elle autorise la perception des recettes et l'exécution des dépenses de l'Etat pour ladite année.

Loi de finances initiale : première loi de finances votée par l'Assemblée nationale au titre d'une année.

Loi de finances rectificative ou collectif budgétaire : loi de finances qui modifie, en cours d'année, les dispositions de la loi de finances en cours d'exécution.

Loi de règlement : loi qui intervient après la clôture de l'exécution du budget. Elle arrête le montant définitif des ressources et des charges de l'Etat ainsi que les résultats budgétaires (déficit ou excédent) qui en découlent.

Projet de loi de finances : version de la loi de finances adoptée en Conseil des ministres et transmise à l'Assemblée nationale pour y être votée.

Ratio « masse salariale/recettes fiscales » : rapport entre la masse salariale et les recettes fiscales. Il traduit la part des recettes fiscales consacrée au paiement des salaires du personnel de l'Etat.

Recettes fiscales : sommes d'argent perçues par l'Etat au titre du paiement de l'impôt et de la taxe. Elles sont mobilisées par l'Office Togolais des Recettes (OTR) auprès des contribuables.

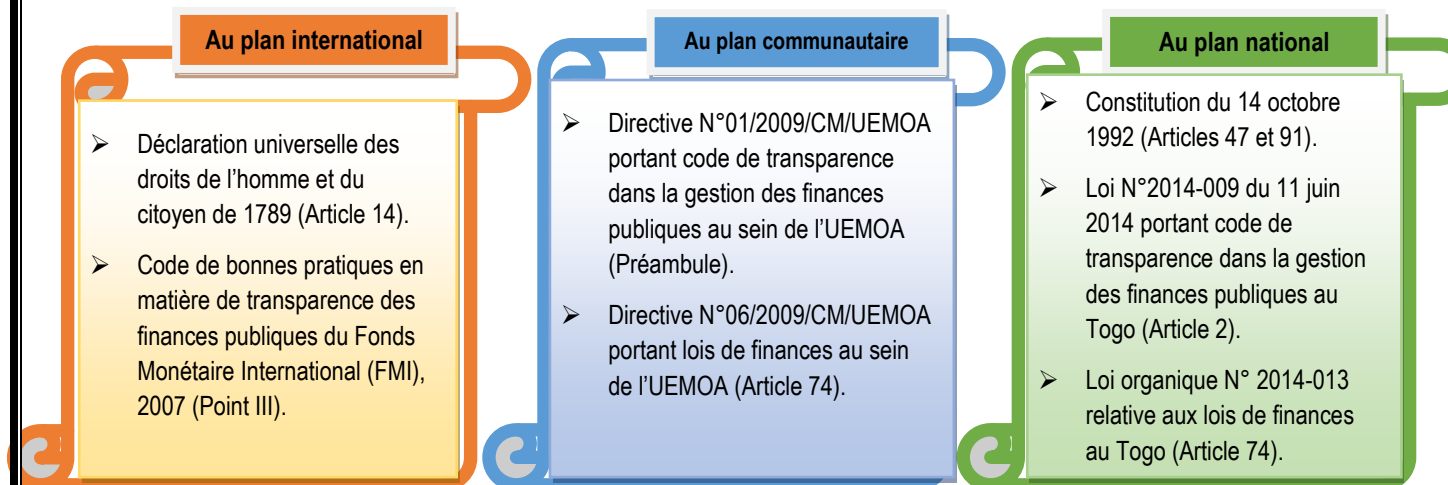
Recettes non fiscales : sommes d'argent perçues par l'Etat au titre des services rendus (ventes de biens ou de services, des loyers domaniaux, des dividendes, etc.). Elles sont recouvrées par le Trésor Public.

Solde budgétaire : différence entre les recettes budgétaires et les dépenses budgétaires. Lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes, on parle de « **déficit budgétaire** ». Si les dépenses sont inférieures aux recettes, on parle d'« **excédent budgétaire** ». En cas d'égalité entre les dépenses et les recettes, on parle d'« **équilibre budgétaire** ».

Transferts courants : aides financières de l'Etat octroyées à des structures publiques dotées d'une autonomie de gestion (société d'Etat, établissement public, collectivité territoriale, etc.), à des partenaires sociaux, à des partis politiques, aux ménages, aux étudiants etc. Cette rubrique comporte également la contribution de l'Etat aux organismes internationaux dont le Togo est membre.

III. LES FONDEMENTS JURIDIQUES DE L'ELABORATION DU BUDGET CITOYEN

L'élaboration et la diffusion du budget citoyen sont prescrites par des textes juridiques à l'échelle internationale, communautaire et nationale. Ces textes se présentent comme suit :



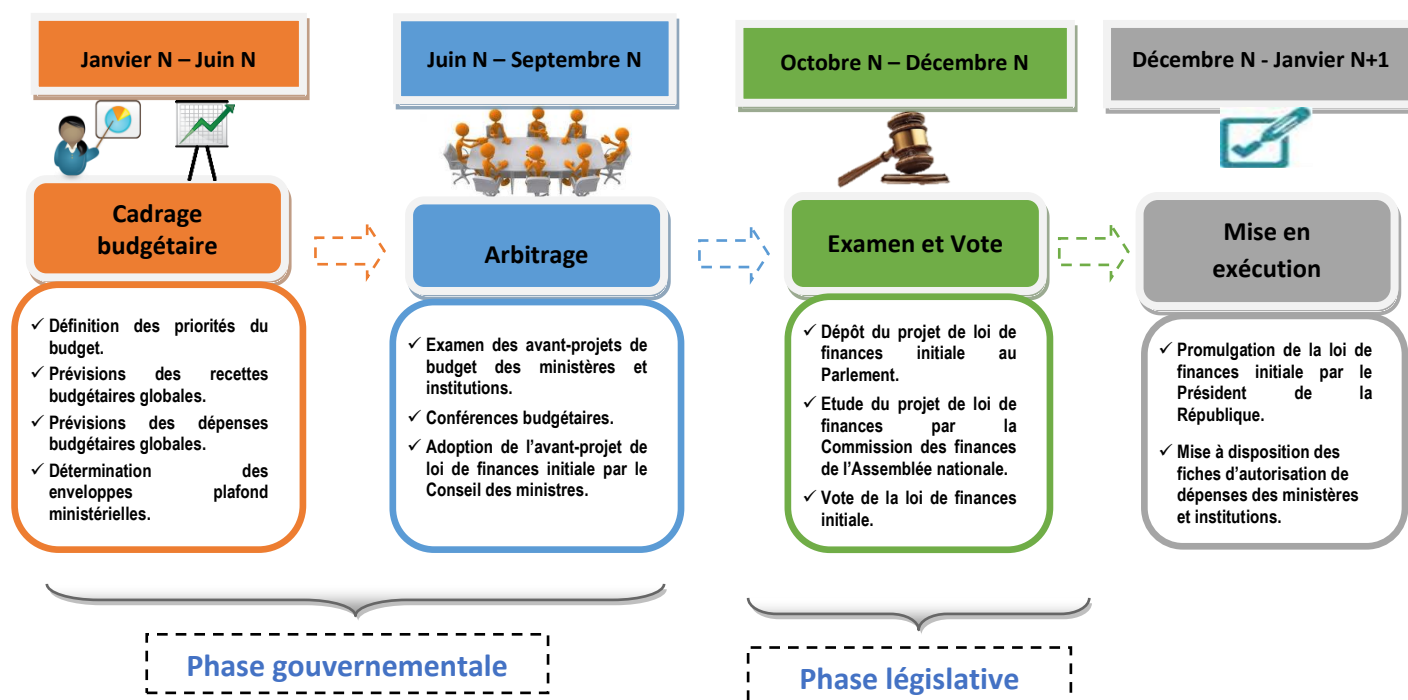
IV. LES GRANDES ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT

L'élaboration du budget de l'Etat se fait en deux (02) grandes phases qui se réalisent respectivement au niveau du gouvernement et de l'Assemblée nationale.



Conformément au calendrier budgétaire, le processus d'élaboration du budget de l'année à venir (N+1) démarre dès le mois de janvier de l'année en cours (N) avec la définition des priorités et des choix stratégiques avec les différentes étapes d'arbitrages budgétaires (phase gouvernementale). Ce processus se poursuit jusqu'au mois de décembre avec l'examen et le vote de la loi de finances par l'Assemblée nationale (phase législative) et sa promulgation par le Président de République.

Les grandes étapes du calendrier budgétaire sont décrites dans le schéma ci-après :



En ce qui concerne le budget de l'Etat, exercice 2021, le processus a démarré en janvier 2020 et a pris fin avec la promulgation de la loi de finances 2021 le 22 décembre 2020.

V. PRINCIPALES MESURES FISCALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

La loi de finances, exercice 2021, contient d'anciennes et de nouvelles mesures fiscales.

A. Mesures fiscales reconduites (anciennes)

Du 1er janvier au 31 décembre 2021, les taxes ci-après continueront d'être perçues au cordon douanier dans les conditions suivantes :

- le Prélèvement de l'Union Africaine (PUA) : le taux est fixé à 0,2% de la valeur en douane des marchandises importées.
- la Taxe de Laissez-Passer (TLP), perçue sur les véhicules d'immatriculation étrangère entrant sur le territoire national, est fixée à **7 000 FCFA** pour un séjour de :
 - ✓ 30 jours pour des voitures de tourisme et autres véhicules de transport de personnes ;
 - ✓ 5 jours pour les véhicules automobiles de transport de marchandises ;

Les véhicules des corps diplomatiques et consulaires en sont exemptés.

- le Prélèvement National de Solidarité (PNS) : le taux est fixé à 0,5% de la valeur en douane des marchandises importées des pays membres de la CEDEAO et mises à la consommation au Togo.

Les mesures fiscales suivantes sont applicables sur le territoire togolais :

➤ Promotion de l'investissement et l'amélioration du climat des affaires

En dehors des dispositions des articles 3 et 19 du code national des douanes, de l'article 4 de la loi de finances, exercice 2021, de l'article 175 du code général des impôts (CGI) et des articles 102 et 103 du livre de procédure

fiscale (LPF), la mise à la consommation sur le territoire togolais de véhicules de transport de marchandises et de personnes bénéficie, du 1er janvier au 31 décembre 2021, des avantages douaniers et fiscaux suivants :

- 1) Abattement sur la valeur en douane de :
 - 100% pour les véhicules électriques ou hybrides à l'état neuf ;
 - 90% pour les véhicules neufs ;
 - 50% pour les véhicules d'un (1) à deux (2) ans d'âge ;
 - 35% pour les véhicules de trois (3) à cinq (5) ans d'âge.
- 2) Exonération du Prélèvement National de Solidarité (PNS) ;
- 3) Dispense de l'acompte IS et IRPP catégorie des revenus d'affaires perçus au cordon douanier ;
- 4) Exonération de la TVA perçue au cordon douanier.

➤ **Allègement de la charge fiscale du secteur privé**

- Le plancher de l'impôt minimum forfaitaire de perception est passé de six cent mille **(600 000) FCFA** à vingt mille **(20 000) FCFA**. Ce plancher est désormais applicable à tous.
- La mesure prise par le gouvernement pour faciliter la mutation des immeubles immatriculés fusionne les droits de mutations et les droits de publicité foncière et donne lieu à la perception d'un droit fixe de **35 000 FCFA**.
- Lorsque le montant des acomptes payés est supérieur à l'impôt définitivement exigible, l'excédent est remboursé sous déduction des autres impôts, droits et taxes directes éventuellement dus par le contribuable. L'excédent de minimum forfaitaire de perception peut être imputé ultérieurement ou faire l'objet de remboursement.

➤ **Renforcement des mesures de contrôle et lutte contre la fraude et l'évasion fiscales**

Les mesures établissant l'obligation aux entreprises de produire la documentation nécessaire au contrôle de leurs opérations intragroupes (prix de transfert) sont renforcées. Elles précisent davantage les conditions et les informations pertinentes requises à ces entreprises.

➤ **Santé publique (Taxation du tabac/art 243 CGI)**

Le CGI a consacré le rehaussement des droits d'accises de 45% à 50% en 2019 et de 50 à 150% en 2020 et 2021. Le rehaussement des droits d'accises permet d'agir sur les prix et de décourager la consommation de ces produits nocifs pour la santé conformément à la nouvelle directive N°01/2017/CM/UEMOA.

➤ **Ajustements techniques et simplification des procédures fiscales**

▪ **Institution du mécanisme de précompte de la TVA**

Dans le but de limiter les risques de déperdition en matière de déclaration et de paiement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), il est institué un régime de précompte ou de retenue à la source de la TVA.

Ainsi, dans les conditions définies par voie réglementaire, les acquéreurs de biens ou bénéficiaires de services concernés par ladite mesure, ont l'obligation d'opérer le précompte ou retenue à la source de la TVA qui leur est facturée.

▪ **Alignement des acomptes de la TPU selon le régime déclaratif (Art 133 CGI & 57 LPF)**

La taxe professionnelle unique (TPU) donne lieu au versement de quatre (04) acomptes chacun arrondi au millier de franc inférieur et égal au quart des cotisations mises à la charge des contribuables au titre du dernier exercice clos.

Les acomptes sont payés au plus tard le 31 janvier, le 31 mai, le 31 juillet et le 31 octobre de chaque année à la caisse du receveur des impôts.

Désormais le solde de l'impôt est acquitté spontanément, au moment du dépôt des états financiers.

B. Nouvelles mesures fiscales

Au titre de la loi de finances, exercice 2021, les mesures adoptées visent à doter l'Etat et les collectivités territoriales des moyens nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs de financement. Ces nouvelles mesures concernent :

- l'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement des mesures de contrôle et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- l'allègement de la charge fiscale ;
- les ajustements techniques ;
- la prise en compte de la réglementation fiscale sous régionale.

▪ **Assujettissement des transactions numériques à la TVA (Art 175 CGI & 50 LPF)**

Désormais, les transactions numériques sont assujetties à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Toutes les prestations, opérations, transactions et publicités, faites par les résidents et les entreprises de droit togolais à travers les canaux numériques, doivent faire l'objet de facturation de la TVA.

▪ **Identification des bénéficiaires effectifs des transactions (Art 125 LPF)**

Dorénavant, lorsque le bénéficiaire effectif d'une opération occulte n'est pas identifié, il est institué entre les parties en cause, une solidarité dans le paiement de l'impôt assortie d'une amende fiscale équivalente à 50% du montant de la transaction.

▪ **Echange de renseignements (Art 258 LPF)**

Désormais, les contribuables disposent d'un délai de sept (07) jours, pour fournir les informations sollicitées par l'Administration, à compter de la date de réception de l'avis de passage ou de la lettre de l'Administration dans le cadre d'une requête d'échange de renseignements à des fins fiscales.

▪ **Obligation de détention des informations sur les bénéficiaires effectifs (Art 280 LPF)**

Désormais, l'obligation faite aux notaires de requérir, de détenir et de déclarer les informations sur les bénéficiaires effectifs des sociétés et autres entités pour lesquelles ils prestent est étendue aux greffiers, aux huissiers, aux commissionnaires en douane agréés et assimilés et aux autorités administratives pour les actes qu'elles rédigent ainsi qu'aux experts comptables et comptables agréés de même qu'à tous autres professionnels.

▪ **Minimum de perception de la TPU du régime déclaratif (Art 134 CGI)**

En vue d'alléger la charge fiscale des jeunes entrepreneurs, le plancher de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) du régime déclaratif est réduit de 300 000 FCFA à 20 000 FCFA.

- **Réduction du tarif de la vignette sur les véhicules à moteur (TVM)**

Le tarif de la vignette sur les véhicules à moteur a subi une réduction considérable de sa charge fiscale qui était jugée trop élevée vis-à-vis des redevables. Cette réduction est faite dans le but de faciliter l'adhésion entière à cette taxe par la population et encourager le civisme fiscal.

- **Diminution du droit d'enregistrement sur échange d'immeuble et morcellement**

L'immatriculation des immeubles suite à une opération d'échange dont le taux du droit d'enregistrement en vigueur était de 6%, a subi une modification majeure. Désormais, l'échange défini fiscalement comme une double vente, est imposé à un droit d'enregistrement de 0,6%. Cet allègement touche également les morcellements qui passent de 1% à 0,3%.

- **Exonération mainlevée et radiation hypothécaire**

En vertu du principe que « l'accessoire suit le principal », l'hypothèque s'éteint lorsque l'obligation principale s'éteint. Pour améliorer le climat des affaires dans le cadre des prêts bancaires, il est prévu d'exonérer les droits relatifs à la mainlevée et à la radiation hypothécaire.

- **Déclaration provisoire des sociétés**

Cette disposition est relative au délai de dépôt des déclarations annuelles de résultats par les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés. Vu les difficultés que rencontrent certaines entreprises pour la détermination du résultat de façon définitive et exacte, dans le délai légal, la loi fiscale a assoupli les procédures pour permettre à celles qui se retrouveraient dans ce cas, de pouvoir déposer une déclaration provisoire sous réserve de la régulariser dans le délai des 03 mois qui suivent.

- **Modalité de recouvrement de la patente alignée sur celle de l'IS**

La patente étant une autorisation d'exercer, son calcul devrait tenir compte du chiffre d'affaires de l'année d'imposition. Suite à la modification de cet article, la patente est désormais calculée sur le chiffre d'affaires de l'année d'imposition. C'est ce qui justifie aussi les modifications des articles 84, 118 et 119 du LPF en ce qui concerne les mécanismes de recouvrement de la patente.

- **Envoi de l'avis de mise en recouvrement après notification définitive**

Cet article disposait que la notification définitive est accompagnée d'un avis de mise en recouvrement (AMR). Le contribuable dispose d'un délai de trente (30) jours pour contester ou payer le montant redressé. Ainsi, l'authentification de la créance fiscale par l'AMR ne devrait pas accompagner la notification définitive. Désormais cet avis est envoyé après le délai de 30 jours.

- **Déductibilité des créances en souffrance**

Le Plan Comptable Bancaire Révisé (PCB-R) exige le déclassement en créances irrécouvrables, les créances en souffrance ayant cinq (05) ans d'âge.

I. CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2021

Le budget de l'Etat, exercice 2021, est élaboré dans un contexte marqué par un environnement économique international et national toujours perturbé par la pandémie de la covid-19. Cependant, il est attendu une reprise de la croissance économique en 2021 suite à une maîtrise de la crise sanitaire.

➤ Au niveau international

Après une contraction de l'activité économique mondiale de 4,4% en 2020 contre une croissance de 2,8% en 2019, l'économie mondiale devrait croître de 5,2% en 2021 grâce essentiellement aux mesures de relance économique adoptées dans la plupart des régions du monde. La situation se présente dans les différentes zones comme suit :

- dans les pays avancés, la croissance du PIB passerait de 1,7% en 2019 à -5,8% en 2020 et remonterait à 3,9% en 2021;
- dans la Zone euro, la contraction de l'activité économique serait de 8,3% en 2020 et il est prévu un regain de croissance de 5,2% en 2021 ;
- dans les pays émergents et en développement, l'activité économique connaîtrait une baisse de 3,3% en 2020 puis remonterait à 6% en 2021.

➤ Au niveau régional

- en Afrique sub-saharienne, la croissance économique serait de -3% en 2020. En 2021, elle devrait se situer à 3,1% ;
- dans les pays de la CEDEAO l'activité économique devrait se contracter de 2,5% en 2020 et connaîtrait une croissance de 3% en 2021;
- le taux de croissance serait de 0,3% en 2020 et 5,3% en 2021 dans les pays de l'UEMOA.

➤ Au niveau national

Le taux de croissance du PIB réel serait de 4,7% en 2021 contre 0,7% en 2020. Cette reprise de l'activité est en lien avec l'amélioration de l'environnement économique international, la maîtrise de la pandémie et la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale.

Le rythme de croissance de la Valeur ajoutée (VA) de la branche agriculture s'établirait à 4,6% en 2021 contre 4,0% en 2020. « L'élevage et chasse » progresserait de 5,1% en 2021 après 5,6% en 2020. En ce qui concerne « la sylviculture et l'exploitation forestière » et la « pêche et aquaculture », leurs valeurs ajoutées seraient en hausse respectivement de 3,4% et 6,0%.

Au titre de la branche industrielle, les activités de fabrication de « produits alimentaires », de « textiles », des « autres manufactures », la « construction » ainsi que les activités extractives augmenteraient à un rythme annuel de 5,0% en moyenne en 2021.

S'agissant des activités de services, toutes les branches seraient dynamiques en 2021. Ce dynamisme se refléterait notamment dans les « transports et entreposage » (+3,8%), les « hôtels-bars-restaurants » (+6,6%), les « activités financières et d'assurance » (+3,3%) et l'information et communication (+6,4%).

En terme nominal, le PIB passerait de 4.300,9 milliards de francs CFA en 2020 à 4.580,2 milliards de francs CFA en 2021, soit une progression de 6,5%.

L'inflation serait de 1,7% en 2021 contre 1% en 2020.

II. HYPOTHESES D'ELABORATION DU BUDGET, EXERCICE 2021

Les principales hypothèses du cadrage macroéconomique 2021-2023, concernent notamment :

Au titre des mesures de relance économique :

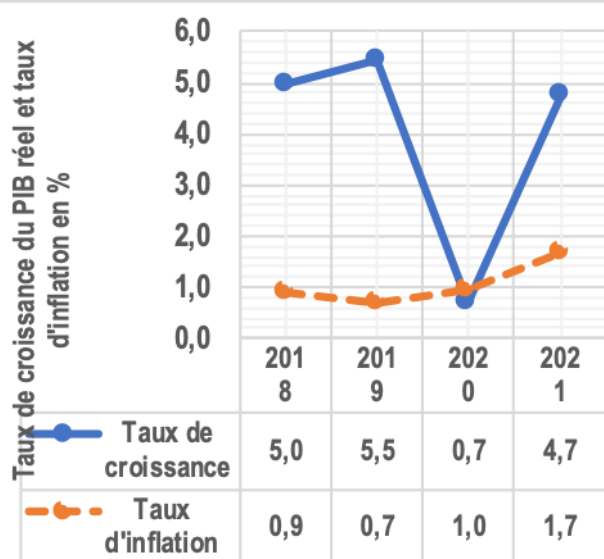
- ✓ la mise en œuvre des projets du plan de riposte contre la covid-19 ;
- ✓ la poursuite des réformes dans le secteur agricole et de l'élevage avec d'importants investissements ;
- ✓ l'accroissement de la production du coton avec des innovations qui résulteraient de la privatisation de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) ;
- ✓ l'accroissement de la production de l'industrie manufacturière ;
- ✓ l'accroissement des activités au niveau des transports, notamment à l'Aéroport international Gnassingbé Eyadema (AIGE) et au Port autonome de Lomé (PAL) ;
- ✓ la poursuite de la mise en œuvre des projets du PND ;
- ✓ la mise en œuvre des projets et réformes prioritaires de la feuille de route gouvernementale ;
- ✓ la poursuite de l'amélioration du climat des affaires ;

Au titre des finances publiques :

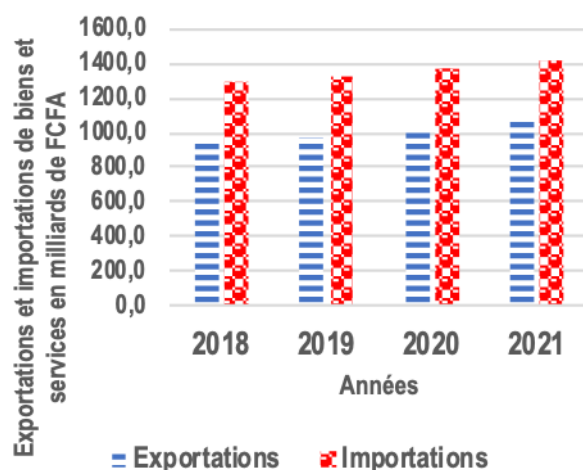
- ✓ la progression de l'activité économique et l'effort de fiscalisation de l'économie ;
- ✓ l'amélioration de la productivité des régies financières ;
- ✓ la réorganisation et la modernisation des services du cadastre et de la conservation foncière ;
- ✓ la mise en place du registre foncier urbain (RFU) de Lomé ;
- ✓ l'installation des stations GPS permanentes facilitant la géo-référenciation des parcelles ;
- ✓ la poursuite de la numérisation du stock du titre foncier existant et de l'ouverture d'un guichet central de liquidation et de paiement des droits ;
- ✓ la poursuite des efforts de rationalisation des dépenses courantes ;
- ✓ la préservation de la viabilité de la dette publique du Togo.

Les figures suivantes montrent l'évolution de quelques données macroéconomiques sur la période 2017-2021.

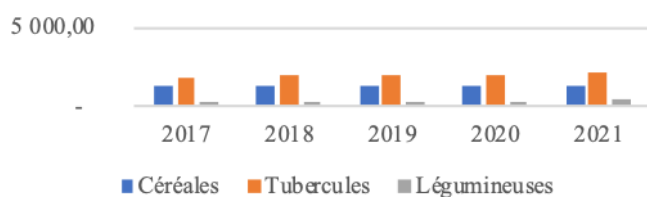
Taux de croissance du PIB réel et l'inflation



Evolution des exportations et importations de biens et services (en milliards de FCFA)



Evolution de la production des céréales, tubercules et légumineuses en milliers de tonnes



Evolution des cultures de rente en milliers de tonnes

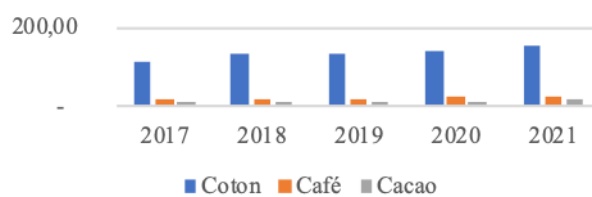


Tableau 1 : Cours des principales devises en FCFA

	2018	2019	2020
Dollar US	555,581	585,67	575,59
DTS (FMI)	786,476	809,51	801,43
Naira	1,818	1,9	1,74
Cedi	121,229	112,44	103,03
Yuan chinois	83,743	84,87	83,38

Source : BCEAO

Tableau 2 : Cours des matières premières

	2018	2019	2020	2021
Prétreole brut (dollar/baril)	68,3	61,4	41	44
Cacao (dollar/kg)	2,29	2,34	2,4	2,44
Café arabica (dollar/kg)	2,93	2,88	3,35	3,35
Café robusta (dollar/kg)	1,8	1,62	1,5	1,54
Phosphate (dollar/tm)	88	88	75	78

Source : Banque Mondiale, Oct 2020

Tableau 3 : Principaux indicateurs macroéconomiques du Togo

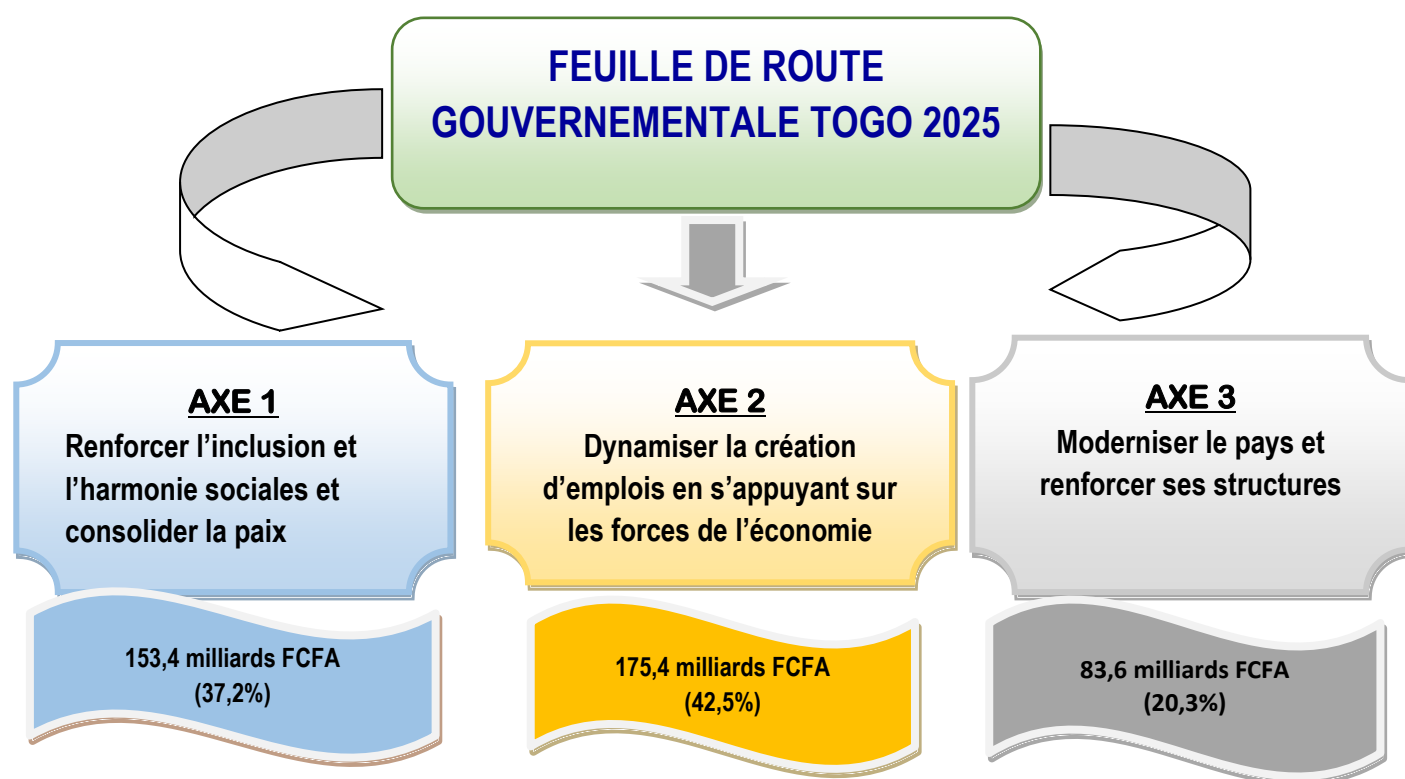
Principaux indicateurs macroéconomiques du Togo				
	2018	2019	2020	2021
Taux de croissance PIB réel (en %)	5,0	5,5	0,7	4,7
Taux d'inflation (en %)	0,9	0,7	1,0	1,7
PIB nominal (en milliards FCFA)	3 950,4	4 230,6	4 300,9	4 580,2
PIB par habitant (en FCFA)	530 974	555 414	551 680	574 181
Taux d'investissement (en %)	18,1	20,5	24,7	24,0
Exportations de B&S (en milliards)	945,9	975,6	1 019,1	1 070,1
Importations de B&S (en milliards)	1 293,6	1 324,6	1 376,1	1 420,6
Source : DGEAE/BCEAO				

III. PRIORITES RETENUES POUR L'ANNEE 2021

Pour dynamiser l'économie et prendre en compte la nouvelle vision nationale, les aspirations présidentielles ainsi que le contexte de la pandémie de Covid-19, le portefeuille de projets et de réformes du Togo définis dans le PND 2018-2022 a été revu. Ainsi, une feuille de route gouvernementale couvrant la période 2020-2025 a été élaborée et s'articule autour des trois (03) axes stratégiques ci-après :

- Axe stratégique 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ;
- Axe stratégique 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie ;
- Axe stratégique 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures.

Au titre de l'année 2021, les prévisions budgétaires des projets d'investissement public se chiffrent à **412,4 milliards de francs CFA**. La répartition de ce montant par axe de la feuille de route se présente comme suit :



Quelques grands projets par axe de la feuille de route Togo 2025 programmés au titre de l'année 2021

AXE 1 :

**RENFORCER L'INCLUSION
ET L'HARMONIE SOCIALES
ET CONSOLIDER LA PAIX**

- 1- Projet d'identification unique de l'Afrique de l'Ouest pour l'intégration et l'inclusion régionales- Phase II (Projet WURI-Togo)
- 2- Projet d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de quatre centres urbains (Afagnangan, Adeta, Kougnohou et Djarkpenga)
- 3- Mise en place de la Couverture Santé Universelle
- 4- Projet de construction scolaire : Phase 1
- 5- Projet d'appui au volet social du programme CIZO d'électrification rurale (PRAVOST)
- 6- Projet d'infrastructure et de développement urbain (PIDU)

AXE 2 :

**DYNAMISER LA
CREATION D'EMPLOIS EN
S'APPUYANT SUR LES
FORCES DE L'ECONOMIE**

- 1- Projet de modernisation de la gouvernance du port de Lomé
- 2- Projet de réhabilitation de la route Lomé-Cotonou (phase 2) et de protection côtière y compris contrôle et surveillance
- 3- Projet de transformation agroalimentaire du Togo (agropole de Kara)
- 4- Programme d'appui aux pistes rurales (PARP)
- 5- Projet de développement et de gouvernance minière
- 6- Projet d'Appui à l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes dans les Secteurs Porteurs (PAEIJ- SP)

AXE 3 :

**MODERNISER LE PAYS
ET RENFORCER SES
STRUCTURES**

- 1- Mise en place des parcs industriels dans trois régions économiques du pays : phase 1
- 2- Déploiement du câble sous-marin equiano de google
- 3- Élaboration et mise en œuvre de 10 plans de développement de 10 communes
- 4- Projet d'appui à la décentralisation (PAD3)
- 5- Projet de réformes et d'investissements dans le secteur de l'énergie au Togo (PRISET)
- 6- Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'ouest

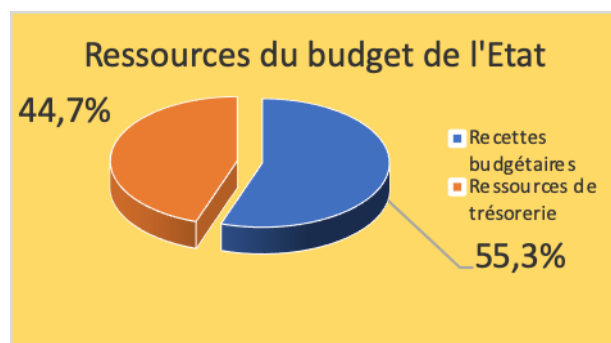
TROISIEME PARTIE: CARACTERISTIQUES DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2021

I. RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT

Les ressources du budget de l'Etat sont constituées des recettes budgétaires (recettes fiscales, recettes non fiscales, et dons) et des ressources de trésorerie (emprunts et titres publics).

Tableau 4 : Ressources du budget de l'Etat

Libellés	Montant (en milliards de francs CFA)
Recettes budgétaires	839,9
Ressources de trésorerie	681,1
Total	1 520,0



A- Recettes budgétaires

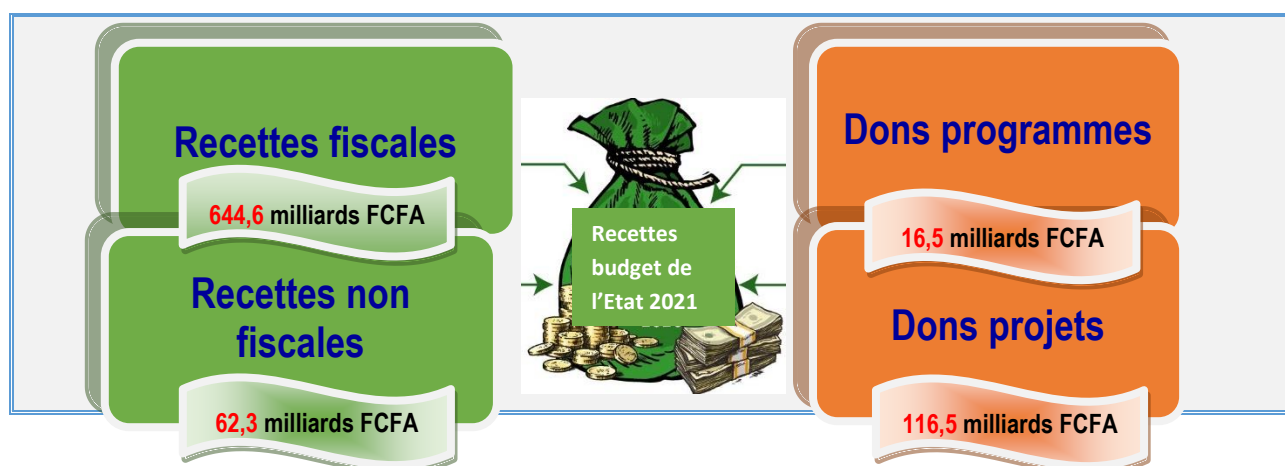
✓ De quoi sont constituées les recettes budgétaires ?

Les recettes budgétaires sont constituées des recettes fiscales 644,6 milliards FCFA (76,8%) suivies des dons projets 116,5 milliards FCFA (13,9%), des recettes non fiscales 62,3 milliards FCFA (7,4%) et des dons programmes 16,5 milliards FCFA (2,0%).

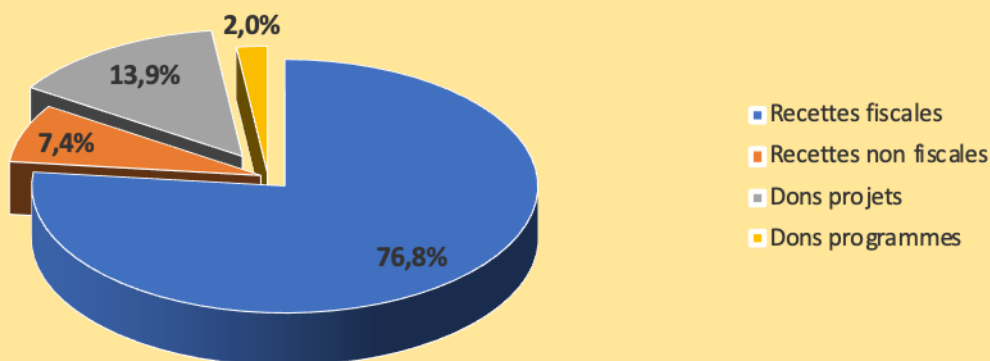
Recettes budgétaires de l'année 2020 (Cf LFR 2 /2020) : **844,5 milliards de francs CFA**



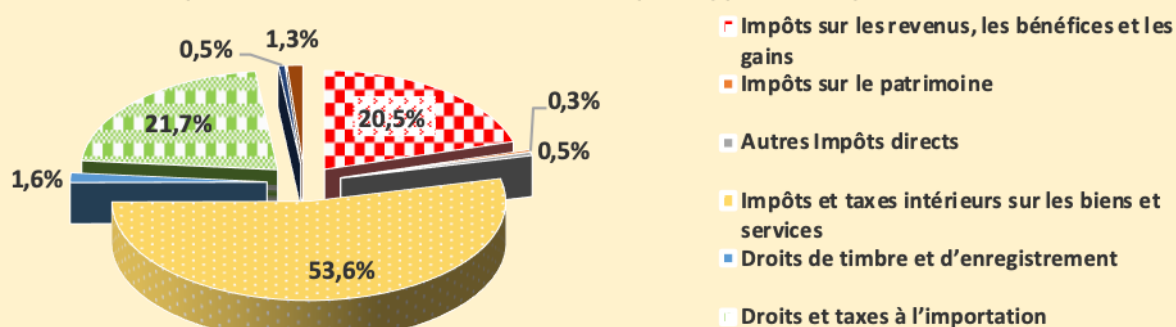
Recettes budgétaires de l'année **2021** : **839,9 milliards de francs CFA**



Répartition des recettes budgétaires



Répartition des recettes fiscales par types d'impôts



B- Ressources de trésorerie

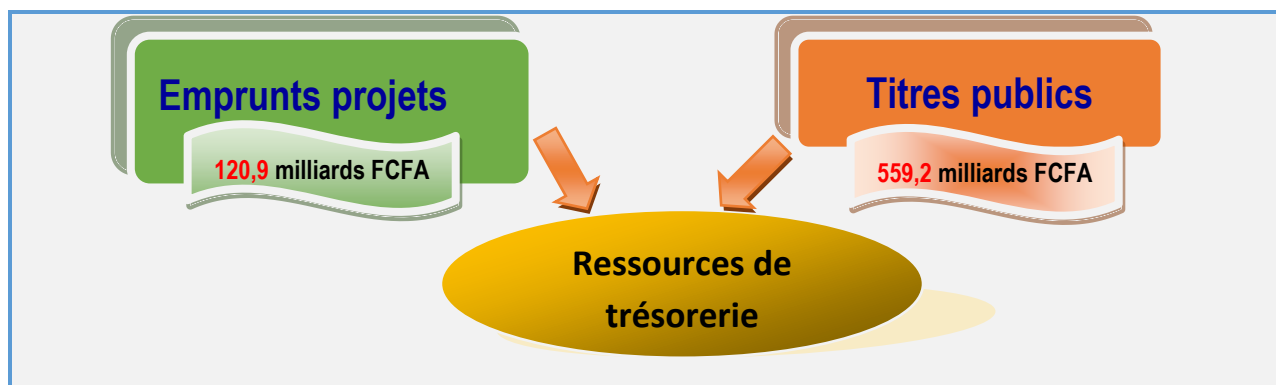
Les ressources de trésorerie sont constituées essentiellement d'emprunts (emprunts projets) et de titres publics (emprunts obligataires, bons du trésor etc.)

Ressources de trésorerie 2020 (LFR 2/2020) : **718,0** milliards de francs CFA



-5,3%

Ressources de trésorerie 2021 : **680,1** milliards de francs CFA

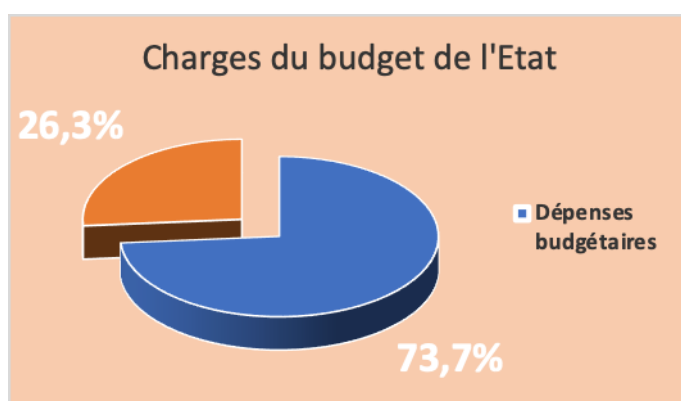


II. CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT

Les charges du budget de l'Etat, exercice 2021, sont constituées des dépenses budgétaires (dépenses ordinaires et dépenses en capital) et des charges de trésorerie (remboursement de la dette publique)

Tableau 5 : Charges du budget de l'Etat

Libellés	Montant (en milliards de francs CFA)
Dépenses budgétaires	1 120,4
Charges de trésorerie	399,6
Total	1 520,0



A- Dépenses budgétaires

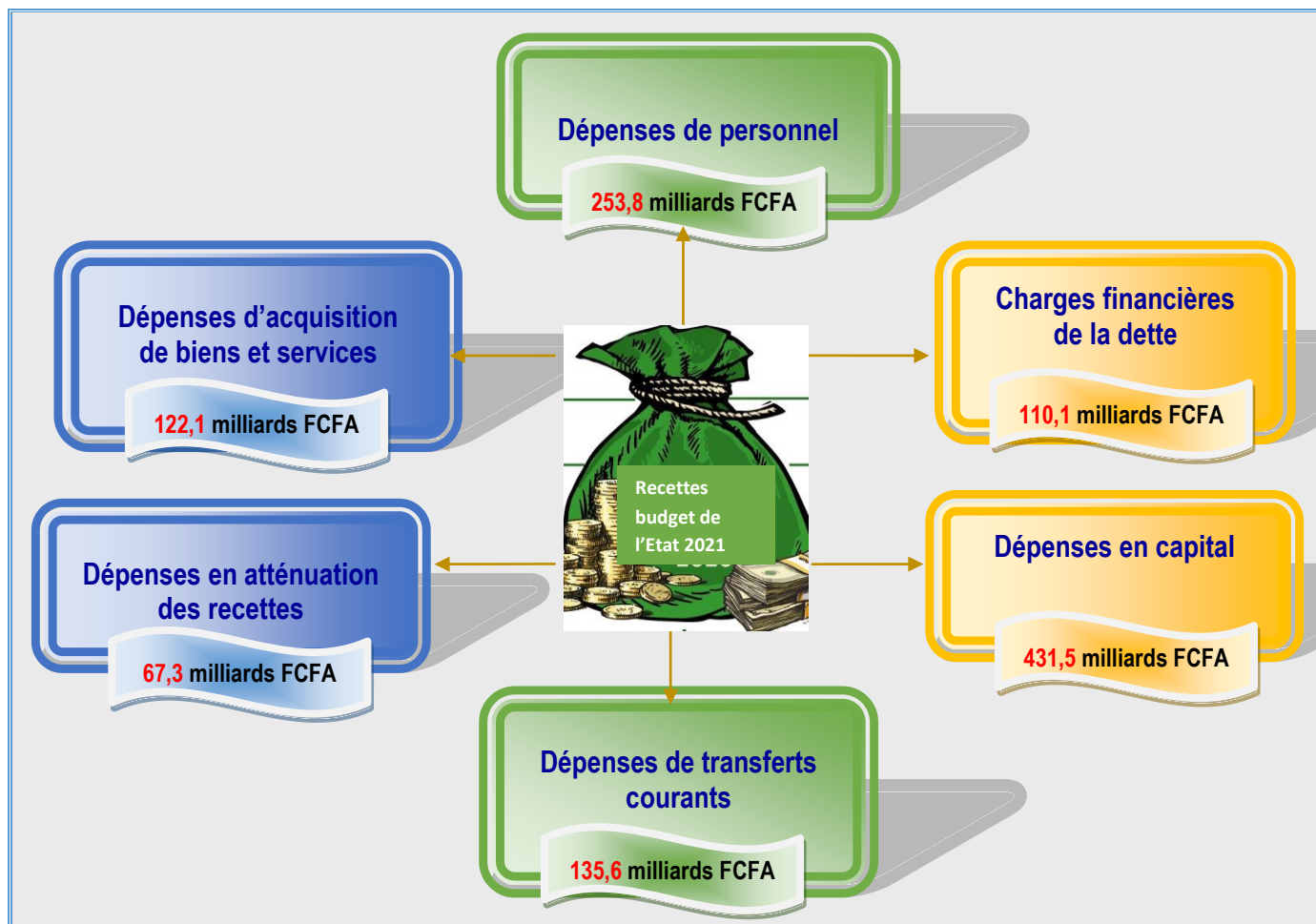
Dépenses budgétaires de l'année 2020 (Cf LFR 2 /2020) : 1 145,8 milliards de francs CFA

↓ -2,2%

Dépenses budgétaires de l'année 2021 : 1 120,4 milliards de francs CFA

✓ A quoi serviront les recettes du budget de l'Etat ?

Les recettes du budget de l'Etat, exercice 2021, serviront à financer les dépenses ordinaires (personnel, acquisition de biens et services, transferts courants, charges financières de la dette, dépenses en atténuation des recettes) à hauteur de **61,5%** et les dépenses en capital (communément appelées dépenses d'investissement) à concurrence de **38,5%**.



Les dépenses du budget de l'Etat, exercice 2021, évaluées à 1 120,4 milliards FCFA, serviront à :

- réaliser des investissements (infrastructures et autres), soit **36,8%** du budget ;
- payer les salaires des agents publics de l'Etat (personnel), soit **22,7%** du budget ;
- soutenir les Etablissements Publics de l'Etat, les communes (transferts courants), soit **12,1%** du budget ;
- payer les intérêts et commissions de la dette publique (charges financières de la dette), soit **9,8%** du budget ;
- prendre en charge le fonctionnement des services de l'Etat (acquisitions de biens et services), soit **10,9%** du budget ;
- accorder des exonérations (atténuation de recettes), soit **6,0%** du budget.

✓ **Comment seront financés les dépenses du budget de l'Etat, exercice 2021**

Les dépenses budgétaires, estimées à **1 120,4 milliards de francs CFA**, seront financées à hauteur de **707 milliards de francs CFA (63,1%)** par les recettes ordinaires (recettes fiscales et non fiscales) et de **132,9 milliards de francs CFA (11,9%)** par les dons (dons projets et dons programmes). Le reliquat de **280,5 milliards de francs CFA (25,0%)** est financé par les emprunts.

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS DES DÉPENSES PUBLIQUES, EXERCICE, 2021



Ressources propres

175,1 milliards de
francs CFA

Dons projets

116,4 milliards de
francs CFA

Emprunts projets

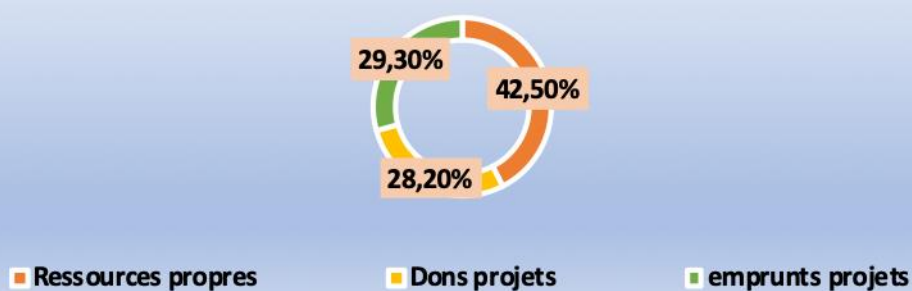
120,9 milliards de
francs CFA

INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

(Infrastructures, équipements)

412,4 milliards de francs CFA

Répartition des dépenses d'investissements par mode de financement

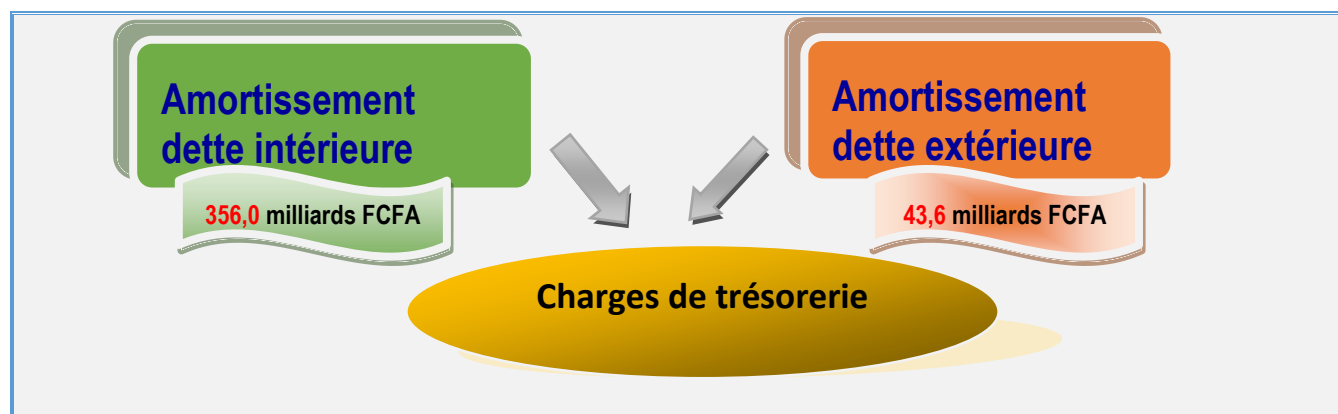


B- Charges de trésorerie

Charges de trésorerie 2020 (LFR 2/ 2020) : **416,8** milliards de francs CFA



Charges de trésorerie 2021 : **399,6** milliards de francs CFA



III. LES AGREGATS BUDGETAIRES

A- L'épargne budgétaire



B- Le solde budgétaire

Les opérations budgétaires, exercice 2021, dégagent un **déficit de 280,5 milliards de francs CFA**. Ce déficit est couvert par le recours aux emprunts.





C- Le solde de trésorerie

Les opérations de trésorerie, exercice 2021, dégagent un **excédent de 280,5 milliards de francs CFA**. Cet excédent sert à couvrir entièrement le solde déficitaire des opérations budgétaires.



D- Le solde global



IV. EVOLUTION DES CRITERES DE CONVERGENCE DE 2017 A 2021

La crise sanitaire ayant impacté fortement les finances publiques au cours de l'année 2020, la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UEMOA a décidé la suspension temporaire du pacte de convergence en vue de permettre aux pays de faire face aux contraintes liées à la riposte de la pandémie. Ainsi, les prévisions budgétaires de 2021 ne respectent pas les critères de convergence communautaire.

Tableau 6: Evolution des critères de convergence pour le Togo entre 2017 et 2021

N°	Critères	Norme	2017	2018	2019	2020	2021
I	Critères de premier rang						
1	Solde budgétaire dons compris / PIB	$\geq -3\%$	-0,03	-0,9	-2,2	-7,0%	-6,1
2	Taux d'inflation annuel moyen	$\leq 3\%$	-0,8	0,9	1,4	2,8	1,7
3	Encours dette intérieure et extérieure / PIB	$\leq 70\%$	72,2	73,6	69,1	68,4	58,5
II	Critères de second rang						
1	Masse salariale / recettes fiscales	$\leq 35\%$	34,2	35,8	31,6	38,8	39,4
2	Taux de pression fiscale	$\geq 20\%$	20,1	18,8	20,9	12,3	12,6

QUATRIEME PARTIE :
PRINCIPAUX INDICATEURS ET INSCRIPTIONS SPECIFIQUES POUR CERTAINS SECTEURS
PRIORITAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Cette partie sera consacrée (i) au rappel de certaines actions et mesures réalisées par le gouvernement en 2020 dans le cadre de la riposte contre la pandémie de la covid-19 et (ii) la présentation des prévisions budgétaires retenues dans les différents secteurs au titre de 2021.

I. QUELQUES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PLAN NATIONAL DE RIPOSTE CONTRE LA COVID-19 EN 2020

L'année 2020 a été marquée par l'avènement d'une crise sanitaire qui a eu des effets néfastes sur l'ensemble des secteurs socio-économiques du pays. En vue de lutter efficacement contre cette crise sanitaire, le gouvernement a adopté un plan national de riposte dont la mise en œuvre fait ressortir quelques actions réalisées dans les différents secteurs.

A- Secteur de l'éducation

Dans le secteur de l'éducation, les actions réalisées dans le cadre de la reprise des cours dans les établissements scolaires portent notamment sur la distribution de masques et de gel ou solution hydroalcooliques. Les tableaux ci-dessous indiquent les réalisations y afférentes.

Tableau 7 : Nombre d'élèves bénéficiaires de masques par région en 2020

Régions	Réalisations
Golfe Lomé - Commune	123 584
Maritime	79 608
Plateaux	82 194
Centrale	42 059
Kara	43 564
Savanes	44 983
Total	415 992

Tableau 8: Nombre d'enseignants bénéficiaires de masques par région en 2020

Régions	Réalisations
Golfe Lomé - Commune	3 425
Maritime	6 133
Plateaux	4 991
Centrale	1 321
Kara	2 954
Savanes	1 990
Total	20 814

Tableau 9: Nombre d'écoles ayant bénéficié de gel ou solution hydroalcooliques (10L/Ecole) par région en 2020

Régions	Réalisations
Golfe Lomé - Commune	1 692
Maritime	2 462
Plateaux	2 359
Centrale	1 093
Kara	1 157
Savanes	1 139
Total	9 902

B- Secteur de la santé

Les actions réalisées dans ce secteur sont entre autres : (i) l'aménagement de neuf (9) sites pour l'isolement et la prise en charge des personnes atteintes de la maladie, (ii) la réhabilitation du CHR Lomé-commune pour la prise en charge hospitalière des malades, (iii) la mise en place, dans les régions et districts sanitaires, des laboratoires aux normes pour les tests de dépistage et (iv) la mise en place d'un plan de formation de l'ensemble des techniciens de laboratoires dédiés au diagnostic et sur les questions de biosécurité. Les tableaux ci-dessous présentent les réalisations au titre de l'année 2020.

Tableau 10: Répartition des sites aménagés par région en 2020

Régions	Prévisions		Réalisations	
	Nombre	Coût	Nombre	Coût
		(en milliers FCFA)		(en milliers FCFA)
Maritime	02	11 719 714	02	1 001 290
Plateaux	03	19 532 857	03	1 668 816
Centrale	01	6 510 952	01	556 272
Kara	01	6 510 952	01	556 272
Savanes	02	13 021 905	02	1 112 544
Total	09	57 296 380	09	4 895 194

Tableau 11 : Répartition des laboratoires aux normes pour les tests de dépistage par région en 2020

Régions	Nombre de laboratoires
Lomé-commune	02
Maritime	01
Plateaux	01
Centrale	01
Kara	02
Savanes	01
Total	08

Outre ces actions, le gouvernement a adopté une série de mesures en vue de la mise en œuvre efficace du plan de riposte sanitaire contre la covid-19. Ces mesures sont relatives à la prise en charge des malades, au suivi des cas contacts, à l'application des mesures barrières sanitaires et au déploiement d'un système de diagnostic en laboratoire et de gestion des cas.

Enfin, pour améliorer la disponibilité et l'accès au traitement de la covid-19, le ministère chargé de la santé a instruit, par arrêté n°170/2020/MSHP/CAB/SG en date du 17 Juin 2020, tous les directeurs régionaux de la santé de sécuriser ou d'identifier des installations dans chaque région comme centres d'isolement dans le cadre des activités de préparation et de riposte.

C- Secteur de l'eau

Pour protéger les ménages pauvres touchés par la crise liée à la covid-19, le gouvernement a pris les décrets n°2020/038/PR et n°2020/039/PR du 18 mai 2020 relatifs à : (i) la prise en charge des factures d'eau de la tranche sociale pour les ménages les plus vulnérables pendant la période de l'état d'urgence sanitaire et (ii) la réduction des frais de branchements privés de 75 000 à 25 000 francs CFA pour la période de mai à décembre 2020. A cet effet, 25.097 branchements privés ont été réalisés.

D- Secteur de l'agriculture

Pour ce secteur, le Gouvernement a mis à la disposition du ministère chargé de l'agriculture des fonds pour le renforcement des stocks alimentaires, des stocks d'engrais et de semences en faveur des couches vulnérables.

Tableau 12 Stock de sécurité d'engrais constitué par région dans le cadre de la covid-19 en 2020 (Projet YOLIM)

Régions	Quantité	Montant (en milliers de francs CFA)
Maritime	3,55	887 500
Plateaux	3,00	750 000
Centrale	33,95	8 487 500
Kara	28,60	7 150 000
Total	69,10	17 275 000

Par ailleurs, pour garantir aux agriculteurs l'accès aux intrants agricoles pendant la campagne agricole 2020-2021 et renforcer leur résilience, le gouvernement a : (i) inscrit des ménages supplémentaires à la plateforme de transfert Agri-PME et (ii) établi une plateforme numérique pour la fourniture des intrants et des services de conseil.

E- Secteur de l'emploi et la formation

Pour soutenir les populations vulnérables dans les zones rurales, le ministère chargé du développement à la base a pris : (i) l'arrêté n°006/20/MDBAJ en date du 18 Juin 2020 portant extension temporaire des transferts monétaires pour une période de six mois dans les zones rurales par le biais du projet de Filets sociaux et services de base (FSB) et (ii) l'arrêté N°005/20/MDBAJ en date du 16 Juin 2020 portant digitalisation systématique des paiements de transferts monétaires aux populations vulnérables dans le cadre des mécanismes de filets sociaux.

F- Autres secteurs

Des actions ont été également menées dans d'autres secteurs notamment la réduction des frais de branchements sociaux d'électricité et la prise en charge par le gouvernement des factures d'électricité pour la tranche sociale en faveur des ménages sur une période de trois (03) mois. Ces mesures ont été adoptées par décret n°2020/039/PR du 18 mai 2020.

Pour aider les populations vulnérables des zones urbaines, le gouvernement a mis en œuvre un programme dénommé « Novissi » qui vise à soutenir tout citoyen togolais habitant les zones bouclées ayant perdu son revenu en raison de l'adoption des mesures de riposte contre la covid-19. Ce programme a permis à 581.130 personnes (dont 376.108 femmes et 205.022 hommes) sur 1.394.237 enregistrées, de bénéficier de transferts monétaires pour un montant total d'environ 11,7 milliards de francs CFA.

II- PRINCIPAUX INDICATEURS ET INSCRIPTIONS SPECIFIQUES POUR CERTAINS SECTEURS PRIORITAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Pour le budget citoyen 2021, six (06) ministères ont été retenus pour faire l'objet d'illustration des grandes interventions. Le budget de ces secteurs a évolué entre 2020 et 2021 comme présenté dans le tableau suivant.

Tableau 13 : Evolution du budget des ministères retenus entre 2020 et 2021 (en milliers de FCFA)

MINISTERES	BUDGET GLOBAL 2020	BUDGET 2021		
		Total	Dont investissement	
			Montant	Part par rapport à l'investissement total du budget de l'Etat
Développement à la base, jeunesse et emploi des jeunes	21 169 969	13 636 793	6 214 746	1,44%
Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat	140 584 091	154 852 813	22 742 577	5,27%
Santé, hygiène publique et accès universel aux soins	95 437 190	77 870 284	40 116 932	9,30%
Agriculture, production animale et halieutique	32 684 616	39 157 750	30 108 968	6,98%
Eau et hydraulique villageoise	15 592 509	25 023 124	24 520 838	5,68%
Infrastructures et transports	90 983 625	86 587 907	85 537 622	19,82%
TOTAL	396 452 000	397 128 671	209 241 683	48,49%

A. SECTEUR DE L'EDUCATION³

1- Principaux indicateurs du secteur

Tableau 14 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalizations		Prévisions 2021
	2019	2020	
Taux brut de scolarisation au primaire	122,8%	123,3%	130,00%
Taux d'admission ou d'accès au CP1	134,8%	135,6%	105,00%
Taux d'achèvement du primaire	86,5%	87,0%	115,50%
Ratio apprenants publics/classe au primaire	41	41	40
Proportion de salles en dur au primaire public ⁴	64%	64%	62,80%
Taux d'accès en 6ème	71,7%	72,2%	99,70%
Taux brut de scolarisation au premier cycle du secondaire	76,9%	77,6%	93,80%
Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire	49,8%	51,7%	55,30%
Taux d'accès en 2 ^{nde}	26,9%	32,7%	36,90%
Taux brut de scolarisation au second cycle du secondaire	32,8%	35,4%	39,70%
Taux d'achèvement du second cycle du secondaire	27,9%	22,9%	27,00%

³ Les données de ce secteur sont illustrées uniquement par le sous-secteur « enseignements primaire et secondaire »

⁴ Le pourcentage de salles en dur prévu en 2021 se justifie par les moyens disponibles

2- Réalisations 2019 et 2020 et prévisions 2021

Tableau 15 : Nombre de blocs de 4 salles de classes construits par région en 2019 et 2020

Régions	Réalisations 2019	Prévisions 2020
Lomé Commune	23	0
Maritime	46	26
Plateaux	17	26
Centrale	11	0
Kara	11	0
Savanes	05	40
Total	113	92

Les prévisions initiales de 2020 ont été reportées en 2021 en raison de la pandémie de la Covid-19.

Tableau 16 : Nombre et coût estimatif des blocs de 4 salles de classes à construire par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Lomé Commune	33	742 203
Maritime	32	719 712
Plateaux	41	922 131
Centrale	19	427 329
Kara	21	472 311
Savanes	22	494 802
Total	168	3 778 488

Tableau 17 : Nombre de blocs de 3 salles de classe construits par région en 2019 et 2020

Régions	Réalisations 2019	2020	
		Prévisions	Réalisations
Golfe Lomé – Commune	19	0	0
Maritime	37	08	08
Plateaux	14	14	14
Centrale	15	07	07
Kara	19	12	12
Savanes	08	18	18
Total	112	59	59

Tableau 18 : Nombre et coût estimatif des blocs de 3 salles de classe à construire par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Lomé Commune	01	16 667
Maritime	08	94 102
Plateaux	04	169 074
Centrale	06	128 547
Kara	12	178 933
Savanes	09	220 017
Total	40	807 340

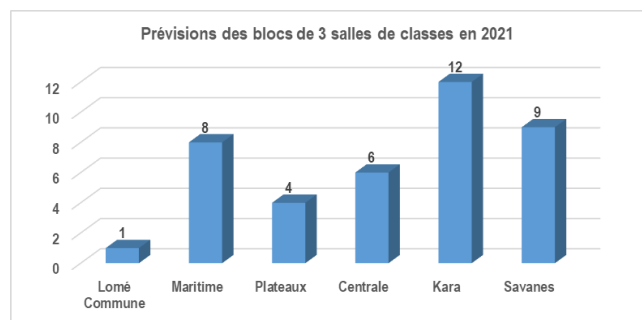
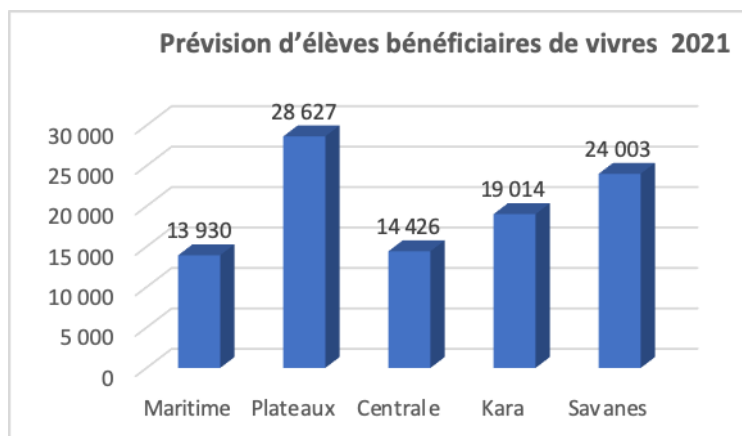


Tableau 19 : Nombre d'élèves bénéficiaires des vivres des cantines scolaires par région en 2019 et 2020

Régions	Réalisations 2018	2019	
		Prévisions	Réalisations
Maritime	12 737	12 737	13 584
Plateaux	26 000	26 000	27 917
Centrale	13 398	13 398	14 068
Kara	17 403	17 403	18 542
Savanes	22 128	22 128	23 407
Total	91 666	91 666	97 518

Tableau 20 : Nombre d'élèves bénéficiaires de vivres des cantines scolaires prévues par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	
	Nombre d'élèves bénéficiaires	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	13 930	302 975
Plateaux	28 627	622 656
Centrale	14 426	313 770
Kara	19 014	413 558
Savanes	24 003	522 066
Total	100 000	2 175 025



B. SECTEUR DE LA SANTE

1- Principaux indicateurs

Tableau 21 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalizations		Prévisions 2021
	2019	2020	
Taux brut de mortalité hospitalière	4,9%	5,4%	4,8%
Nombre de personnels traceurs de soins recrutés	913	669	707
Nombre de poches de sang collectées	56 220	56 625	60 000
Nombre d'enfant ayant bénéficié de trois doses de vaccin pentavalent	286 894	215 633	236 650
Nombre de femmes enceintes ayant bénéficié de la césarienne	17 568	18 686	19 500
Proportion de cas de tuberculose toutes formes confondues traités avec succès	88%	89%	84%
Nombre de femmes enceintes ayant pris trois doses de traitement préventif intermittent	106 972	113 959	224 500
Couverture thérapeutique en ivermectine lors des traitements de masse	83,0%	83,6%	83,0%
Couverture thérapeutique en Praziquantel lors des traitements de masse	98,0%	98,8%	99,0%
Nombre d'enfants de moins de 5 ans souffrant du paludisme simple pris en charge	823 872	489 697	450 000

NB : L'ivermectine et le Praziquantel font partie des médicaments pour le traitement des maladies tropicales négligées

2- Réalisations 2019 et 2020 et prévisions 2021

Tableau 22 : Nombre de personnes ayant bénéficié de traitement Antirétroviral (ARV) 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Lomé Commune	30 876	33 708	32 157
Maritime	19 780	19 285	22 164
Plateaux	8 029	9 497	8 418
Centrale	4 020	4 946	4 401
Kara	5 815	6 075	6 112
Savanes	2 116	2 980	2 767
Total	70 636	76 491	76 019

Tableau 23 Nombre de personnes à mettre sous traitement Antirétroviral (ARV) en 2021

Régions	Prévisions 2021	Coût total (milliers FCFA)
Lomé Commune	38 881	1 591 011
Maritime	22 244	910 225
Plateaux	10 955	448 279
Centrale	5 706	233 489
Kara	7 007	286 726
Savanes	3 437	140 642
Total	88 230	3 610 372

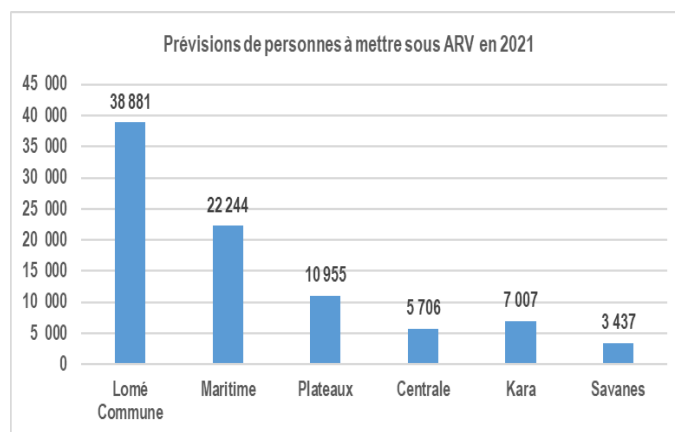


Tableau 24: Nombre d'enfants souffrants de malnutrition aiguë pris en charge en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Lomé Commune	513	1 266	632
Maritime	589	2 553	3 357
Plateaux	650	2 044	599
Centrale	1 017	717	815
Kara	1 385	1 913	3 357
Savanes	2 995	2 128	2 969
Total	7 149	10 621	9 024

Tableau 25: Nombre d'enfants souffrants de malnutrition aiguë à prendre en charge en 2021

Régions	Prévisions 2021	Coût total (milliers FCFA)
Lomé Commune	1 486	22 023
Maritime	5 131	76 041
Plateaux	2 386	35 361
Centrale	836	12389,52
Kara	2 235	33 123
Savanes	2 368	35 094
Total	14 442	214 030

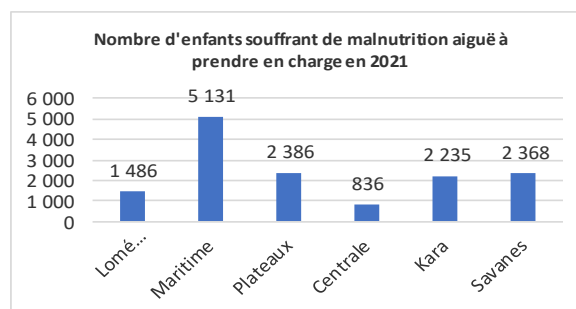
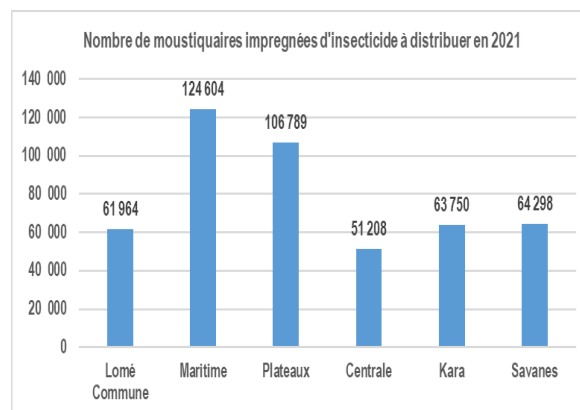


Tableau 26 : Nombre de moustiquaires imprégnées d'insecticide distribuées en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Lomé Commune	40 490	823 343	716 682
Maritime	128 100	2 120 155	2 119 124
Plateaux	93 882	1 350 005	1 305 770
Centrale	43 438	597 235	585 037
Kara	44 363	746 262	717 065
Savanes	57 638	797 155	777 291
Total	407 911	6 434 155	6 220 969

Tableau 27 : Nombre de moustiquaires imprégnées d'insecticide à distribuer en 2021

Régions	Prévisions 2021	Coût total (milliers FCFA)
Lomé Commune	61 964	85 110 603
Maritime	124 604	171 148 004
Plateaux	106 789	146 679 587
Centrale	51 208	70 335 667
Kara	63 750	87 563 380
Savanes	64 298	88 315 580
Total	472 613	649 152 820



C. SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1. Principaux indicateurs

Tableau 28 Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalizations		Prévisions 2021
	2019	2020	
Taux de desserte national en eau potable	55%	52%	61%
Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	53%	57%	61%
Taux de desserte en eau potable en milieu semi-urbain	45%	50%	55%
Taux de desserte en eau potable en milieu rural	66%	62%	65%
Pourcentage des ménages utilisant une latrine améliorée	31,80%	36,40%	40%

2. Réalizations 2019 et 2020 et prévisions 2021⁵

Tableau 29 : Nombre de forages réhabilités par région en 2019

Régions	Forages réhabilités	
	Prévision 2019	Réalizations 2019
Maritime	351	351
Plateaux	575	575
Centrale	298	298
Kara	604	604
Savanes	329	329
Total	2 157	2 157

Tableau 30 : Nombre de nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) installés par région en 2019 et 2020

Régions	Forages neufs équipés		
	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Maritime	2	15	12
Plateaux	4	18	30
Centrale	2	42	38
Kara	12	45	14
Savanes	2	46	63
Total	22	166	157

⁵ Au niveau des données des tableaux, la Région Maritime intègre Lomé Commune.

Tableau 31 : Nombre et coût estimatif des forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) à installer par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Lomé Commune	1	8 334
Maritime	12	124 693
Plateaux	18	153 715
Centrale	47	348 506
Kara	50	358 698
Savanes	49	421 194
Total	177	1 415 140

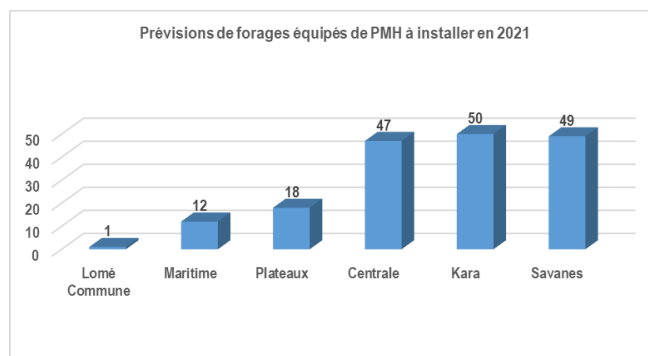


Tableau 32 : Nombre de systèmes de Mini-Adduction d'eau potable (Mini-AEP) construites par région en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Maritime	25		
Plateaux	07		
Centrale		09	09
Kara		11	11
Savanes		22	22
Total	32	42	42

Tableau 33 : Nombre de systèmes de Mini-Adduction d'eau potable (Mini-AEP) à construire par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	Coût total (milliers FCFA)
Centrale	9	1 758 521
Kara	11	1 788 335
Savanes	12	1 905 063
Total	32	5 451 919

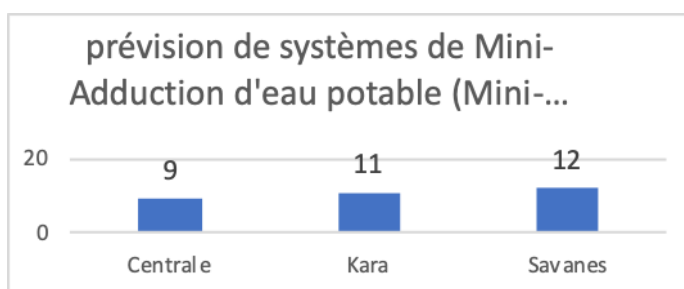


Tableau 34 : Nombre de Mini-Adduction d'eau potable (Mini-AEP) réhabilitées par région en 2019 et 2020

Régions	Réhabilitations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Maritime	12		
Plateaux	07		
Centrale	15	14	14
Kara	06		
Savanes			
Total	40	14	14

Tableau 35 : Nombre d'ouvrages d'eau potable réalisés par région en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019		2020					
	Branchement privé	Mètre linéaire réseau	Prévisions			Réalizations		
			Branchement privé	Mètre linéaire réseau	Château	Branchement privé	Branchement privé	Château
Lomé Commune	2 224	23 708				11 833	219 241	
Maritime	408	5 216	287	1000	1	2 185	18 640	1
Plateaux	663	22 669	1164			3 256	16 723	
Centrale	463	5 474	287	20000		1 773	64 570	
Kara	1 031	36 513	287	7000		3 923	64 541	8
Savanes	801	12 518	856			2 127	8 311	
Total	5 590	106 098	2881	28000	1	25 097	392 026	9

Tableau 36 : Nombre et coût estimatif des ouvrages d'eau potable à réaliser par région en 2021

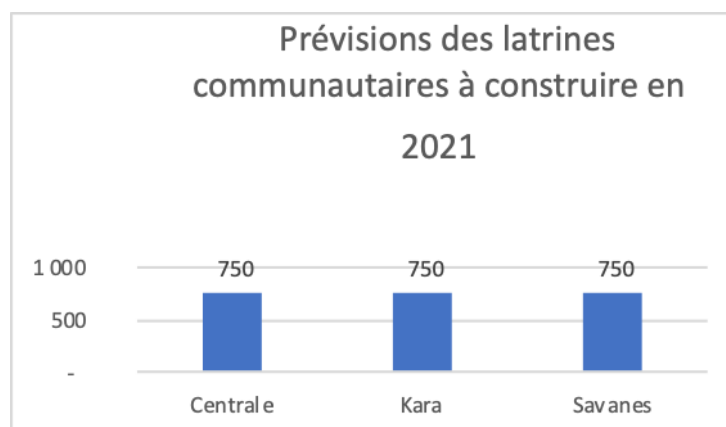
Régions	Prévisions 2021					
	Branchement Privés	Mètre linéaire distribution	Mètre linéaire adduction	Réservoir	Station de traitement d'eau potable	Coût total (milliers FCFA)
Lomé Commune				3		241 790
Maritime	391	22 900	3 300			354 925
Plateaux	200	5 000	500		1	99 550
Centrale	35	36 500	1 200			505 973
Kara	66	21 420				293 943
Savanes		2 000				27 138
Total	692	87 820	54 500	3	1	1 523 318

Tableau 37 : Nombre de latrines communautaires construites par région en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Maritime	120		
Plateaux	05		
Centrale	26	20	20
Kara	199	22	22
Savanes	583	20	20
Total	737	62	62

Tableau 38 : Nombre et coût estimatif des latrines communautaires à construire par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Centrale	750	107 140
Kara	750	107 140
Savanes	750	107 140
Total	2 250	321 420



D. SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

1- Principaux indicateurs

Tableau 39 Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalizations		Prévisions
	2019	2020	2021
Taux de croissance du PIB agricole	6,01%	4%	5,25%
Taux d'accès aux crédits bancaires	0,6%	0,8%	01%
Taux de couverture des besoins nationaux par la production végétale	137%	101%	132%
Taux de couverture des besoins nationaux par la production nationale en viande	59%	61%	65%
Taux d'utilisation des semences améliorées de céréales	08%	10%	14%
Taux d'utilisation des semences traditionnelles de céréales	92%	90%	86%
Niveau d'utilisation des engrais chimiques pour vivriers	12 kg/ha	14,71 kg/ha	50 kg/ha
Taux d'utilisation des provendes	4,12%	22,18%	28,91%
Taux de couverture en production halieutique	24%	26%	30%
Taux de production des animaux (volailles)	10%	10%	19%
Taux d'accroissement des effectifs des ovins	14%	06%	14%
Taux d'accroissement des effectifs de caprins	19%	10%	19%
Taux d'accroissement des effectifs de bovins	02%	02%	02%
Taux d'accroissement des effectifs de porcins	02%	02%	02%
Taux de couverture vaccinale des animaux	70%	70%	75%
Niveau d'utilisation des engrais chimiques du coton (norme internationale 300kg/ha)	200	200	200
Niveau d'utilisation des engrais chimiques du café, cacao (norme internationale 400kg/ha)	400	400	400
Taux de croissance des terres agricoles irriguées	07%	14,5%	23%
Taux de croissance de la valeur ajoutée des chaînes de valeur agricoles	05%	10%	15%

2- Réalizations 2019 et 2020 et prévisions 2021

Tableau 40 : Quantités de semences vivrières (tonnes) distribuées par région en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Maritime	72,8	110	111,934
Plateaux	600,8	737	310,035
Centrale	874,2	836	880,95
Kara	165,5	303	135,818
Savanes	681,7	689	296,83
Total	2 395	2675	1735,567

Tableau 41 : Quantités de semences vivrières (tonnes) et coûts estimatifs par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	
	Quantité	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	193	79 268
Plateaux	825	390 240
Centrale	1052	549 726
Kara	320	141 522
Savanes	799	370 709
Total	3189	1 531 825

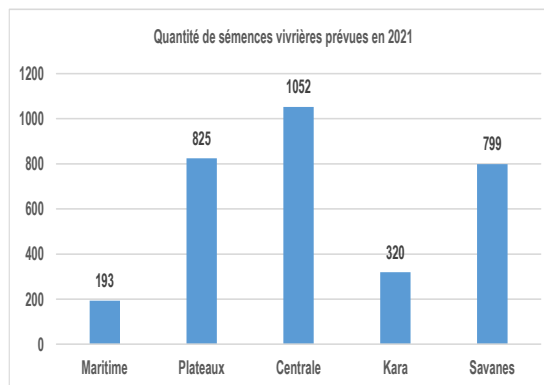


Tableau 42 : Quantités de semences de coton (tonnes) distribuées en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Maritime	598	598	789
Plateaux	2532	2 532	7 661
Centrale	242	242	177
Kara	1605	1 513	2 120
Savanes	2597	2 597	4 393
Total	7574	7 481	15 140

Tableau 43 : Nombre de boutures de caféiers et de cabosses de cacaoyers réalisés en 2019 et 2020

Régions	Nombre de boutures de caféiers			Nombre de cabosses de cacaoyers		
	Réalizations 2019	2020		Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations		Prévisions	Réalizations
Plateaux	500 000	720 000	928 310	30 000	30 000	29 261
Total	500 000	720 000	928 310	30 000	30 000	29 261

Tableau 44 : Prévisions de boutures de caféiers et de cabosses de cacaoyers pour 2021

Régions	Boutures de caféiers		Cabosses de cacaoyers	
	Prévisions 2021	Coût (milliers FCFA)	Prévisions 2021	Coût (milliers FCFA)
Plateaux	800 000	119 200	30 000	11 550
Total	800 000	119 200	30 000	11 550

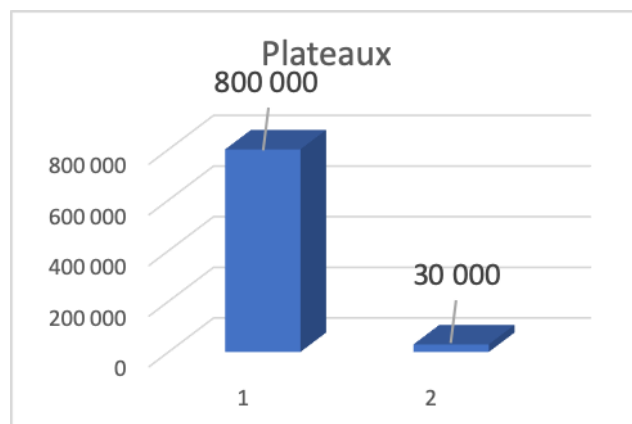


Tableau 45 : Quantités d'engrais vivriers (tonnes) distribuées par région en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Maritime	4 951	10 500	5 548
Plateaux	15 680	21 000	6 536
Centrale	5 421	12 000	7 056
Kara	15 777	19 000	9 805
Savanes	20 085	22 500	10 260
Total	61 913	85 000	39 205

Tableau 46 : Quantités (tonnes) et coût estimatif d'engrais vivriers prévus par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	
	Quantité	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	10 500	2 625 000
Plateaux	21 000	5 500 000
Centrale	12 000	3 000 000
Kara	19 000	4 750 000
Savanes	22 500	5 625 000
Total	85 000	21 250 000

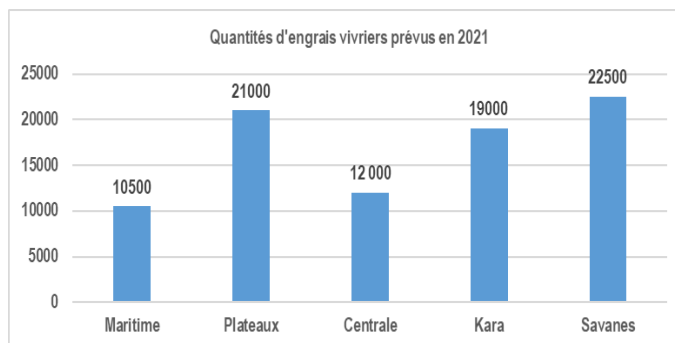


Tableau 47 : Quantités d'engrais coton (tonnes) distribuées par région en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Maritime	2921	3 200	2 241
Plateaux	11484	12 600	16 205
Centrale	1000	1 000	2 409
Kara	10122	11 000	9 068
Savanes	13925	15 500	18 330
Total	39452	43 300	46 519

Tableau 48 : Quantités (tonnes) et coût estimatif d'engrais coton prévus par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	
	Quantité (T)	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	2 241	616 234
Plateaux	16 205	4 456 471
Centrale	2 409	662 351
Kara	9 068	2 493 761
Savanes	18 330	5 040 846
Total	46 519	13 269 663

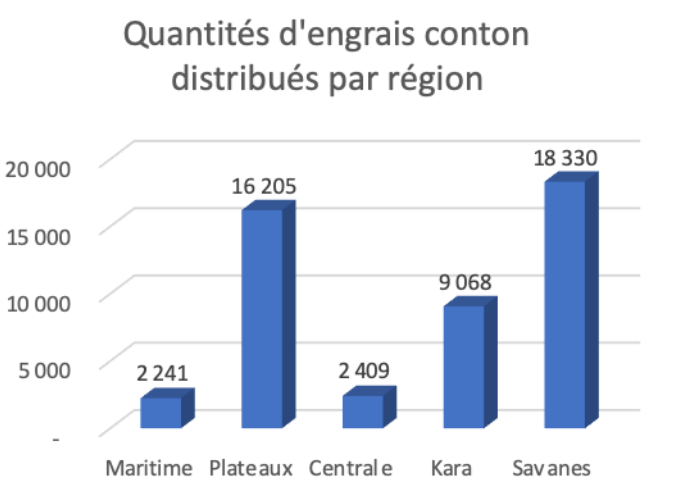


Tableau 49 : Quantités de céréales (tonnes) produites par région de 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Maritime	162 008	163 484	158 827
Plateaux	560 300	565 405	547 750
Centrale	227 842	229 918	224 122
Kara	151 699	153 081	150 064
Savanes	270 511	272 976	274 746
Total	1 372 361	1 384 864	1 355 509

Tableau 50 : Quantités (tonnes) et coût estimatif de céréales prévus par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	158 827	40 107 153
Plateaux	547 750	138 318 378
Centrale	224 122	56 595 512
Kara	150 064	37 894 311
Savanes	274 746	69 379 135
Total	1 355 509	342 294 489

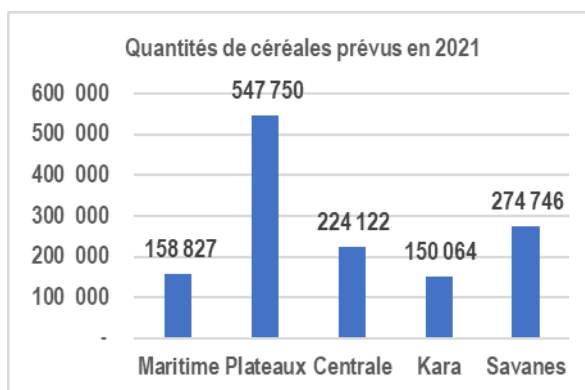


Tableau 51 : Quantités (tonnes) de tubercules produites par région de 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Maritime	162 008	429 002	421 807
Plateaux	560 300	618 348	640 531
Centrale	227 842	613 365	630 480
Kara	151 699	380 386	408 667
Savanes	270 511	24 271	25 533
Total	1 372 361	2 065 375	2 127 019

Tableau 52 : Quantités (tonnes) et coût estimatif de tubercules prévus par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	421 807	64 939 718
Plateaux	640 531	98 613 591
Centrale	630 480	97 066 179
Kara	408 667	62 916 737
Savanes	25 533	3 930 959
Total	2 127 018	327 467 184

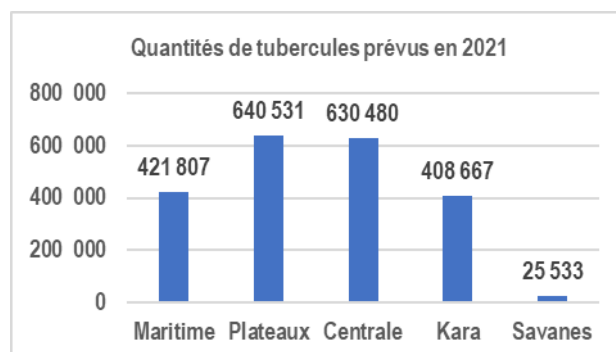


Tableau 53 : Quantités de légumineuses (tonnes) produites par région de 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Maritime	162 008	54 733	45 116
Plateaux	560 300	118 315	132 171
Centrale	227 842	47 062	89 605
Kara	151 699	48 044	67 287
Savanes	270 511	76 475	87 051
Total	1 372 361	344 629	421 229

Tableau 54 : Quantités (tonnes) et coût estimatif de légumineuses prévues par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	45 116	12 907 688
Plateaux	132 171	37 814 123
Centrale	89 605	25 635 991
Kara	67 287	19 250 811
Savanes	87 051	24 905 291
Total	421 230	120 513 904

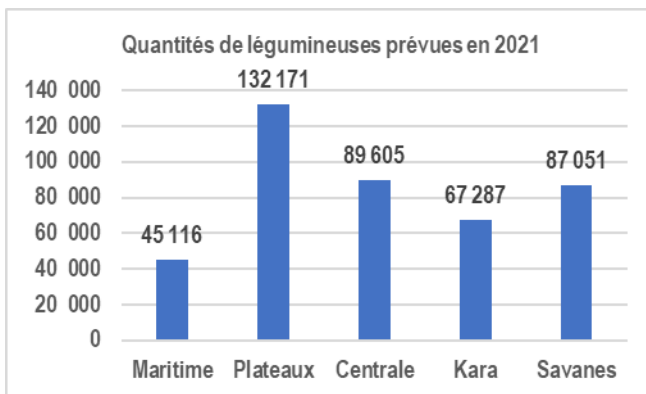


Tableau 55 : Quantités de poissons (tonnes) vendus par région en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Lomé Commune	19109	20150	11796
Maritime	851	900	1246
Plateaux	4861	5565	4676
Centrale	112	120	2
Kara	1438	1500	356
Savanes	154	200	582
Total	26526	28435	18658

Tableau 56 : Quantité (tonnes) et coût estimatif de poissons prévus par région en 2020

Régions	Prévisions 2021	Coût total (milliers FCFA)
Lomé Commune	12 100	12 250 000
Maritime	1 260	1 332 000
Plateaux	5 300	6 020 000
Centrale	2	3 600
Kara	356	360 800
Savanes	582	583 600
Total	19 600	20 550 000

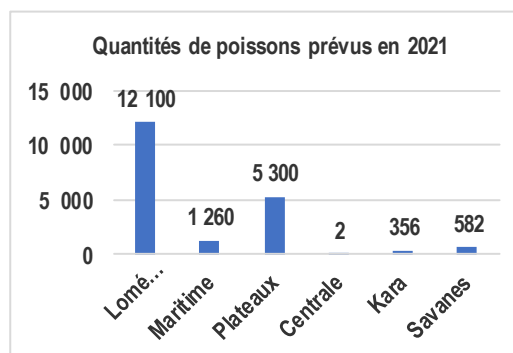


Tableau 57 : Nombre de volailles produits par région en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Maritime	3 317 331	3 582 718	3 582 718
Plateaux	8 934 414	9 649 168	9 649 168
Centrale	4 091 917	4 419 270	4 419 270
Kara	3 904 153	4 216 486	4 216 486
Savanes	6 049 123	6 533 053	6 533 053
Total	26 296 938	28 400 695	28 400 695

Tableau 58 : Nombre et coût estimatif de volailles prévues par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	3 869 335	10 834 138
Plateaux	10 421 101	29 179 083
Centrale	4 772 811	13 363 871
Kara	4 553 805	12 750 654
Savanes	7 055 697	19 755 952
Total	30 672 749	85 883 698

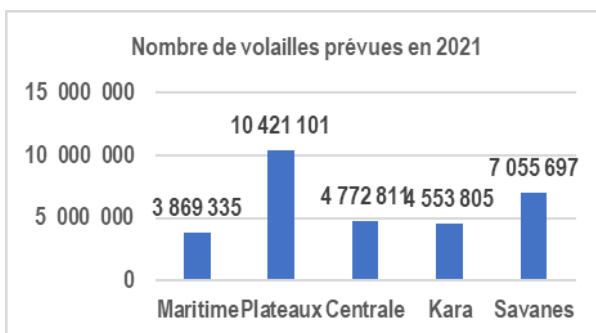


Tableau 59 : Nombre d'ovins produits par région en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Maritime	89 791	95178	95178
Plateaux	540 736	573180	573180
Centrale	303 269	321465	321465
Kara	264 785	280672	280672
Savanes	473 432	501837	501837
Total	1 672 011	1 772 332	1 772 332

Tableau 60 : Nombre et coût estimatif d'ovins prévus par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	100 889	4 035 560
Plateaux	607 570	24 302 800
Centrale	340 753	13 630 120
Kara	297 512	11 900 480
Savanes	531 948	21 277 920
Total	1 878 672	75 146 880

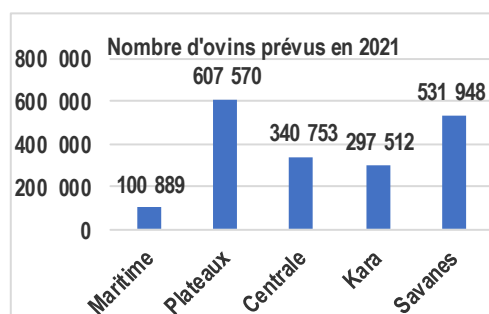


Tableau 61 : Nombre de caprins produits par région en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Maritime	651 036	703 118	703 118
Plateaux	1 559 947	1 684 743	1 684 743
Centrale	642 760	694 180	694 180
Kara	548 508	592 388	592 388
Savanes	926 972	1 001 129	1 001 129
Total	4 329 221	4 675 559	4 675 559

Tableau 62 : Nombre et coût estimatif de caprins prévus par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	759 368	22 325 419
Plateaux	1819522	53 493 947
Centrale	749 715	22 041 621
Kara	639 779	18 809 503
Savanes	1081220	31 787 868
Total	5 049 604	148 458 358

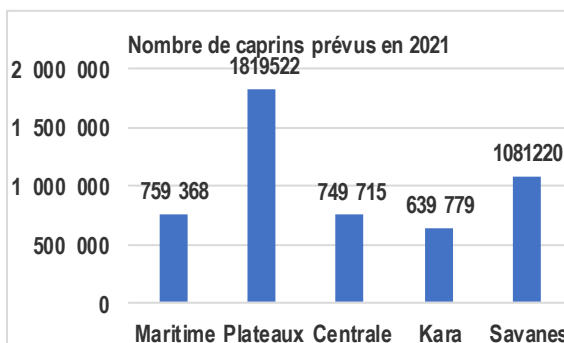


Tableau 63 : Nombre de porcins produits par région en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Maritime	152 143	155186	155186
Plateaux	267 832	273 189	273 189
Centrale	126 925	129 464	129 464
Kara	168 081	171 443	171 443
Savanes	370 502	377 912	377 912
Total	1 085 484	1 107 194	1 107 194

Tableau 64 : Nombre et coût estimatif de porcins prévus par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	158 290	6 331 600
Plateaux	278 653	11 146 120
Centrale	132 053	5 282 120
Kara	174 872	6 994 880
Savanes	385 470	15 418 800
Total	1 129 338	45 173 520

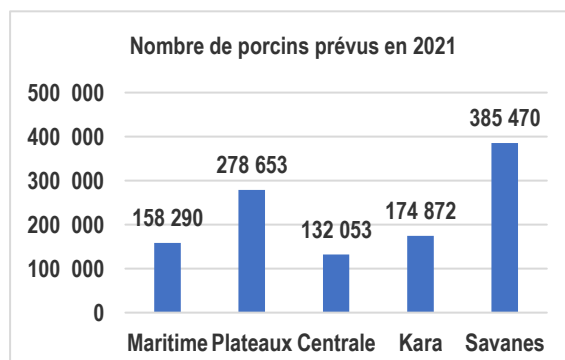
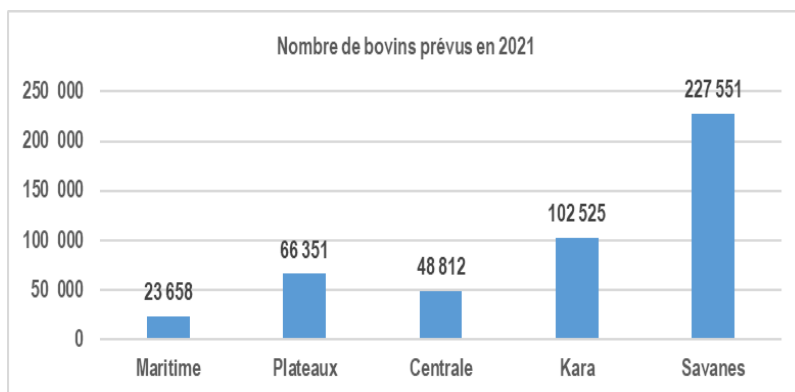


Tableau 65 : Nombre de bovins produits par région en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Maritime	23 194	23 194	23 194
Plateaux	65 050	65 050	65 050
Centrale	47 855	47 855	47 855
Kara	100 515	100 515	100 515
Savanes	223 089	223 089	223 089
Total	459 702	459 702	459 702

Tableau 66 : Nombre et coût estimatif de bovins prévus par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	23 658	5 323 050
Plateaux	66 351	14 928 975
Centrale	48 812	10 982 700
Kara	102 525	23 068 125
Savanes	227 551	51 198 975
Total	468 897	105 501 825



E. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

1. Principaux indicateurs

Tableau 67 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalizations		Prévisions 2021
	2019	2020	
Linéaire de routes nationales bitumées (construites ou réhabilitées)	133	174,1	241
Proportion de pistes rurales réhabilitées	8,80%	0,0%	9,0%
Proportion de pistes rurales entretenues	13,0%	0,0%	13,0%
Proportion de routes nationales revêtues ayant un assez bon niveau de service	66%	62,5%	64,0%
Taux d'accidents mortels de circulation par an	09%	08%	07%

2. Réalisations 2019 et 2020 et prévisions 2021

Tableau 68 : Linéaires de pistes rurales entretenues par région en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019 (Km)	2020	
		Prévisions (Km)	Réalizations (Km)
Maritime	57,8	135,35	0
Plateaux	60,9	236,5	0
Centrale	72,3	262,5	0
Kara	124	397,5	205,2
Savanes	63	98	0
Total	378	1129,85	205,2

Il convient de signaler que les prévisions de 2020 de pistes rurales entretenues par région, ont été reportées en 2021 en raison de la crise sanitaire de la covid-19.

Tableau 69 : Linéaires et coût estimatif des pistes rurales à construire (entretiens et réhabilitations) par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	
	Linéaires (Km)	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	135,35	1 225 320
Plateaux	287,9	1 812 866
Centrale	276,5	810 191
Kara	244,5	1 143 406
Savanes	151	1 145 919
Total	1095,25	6 137 702

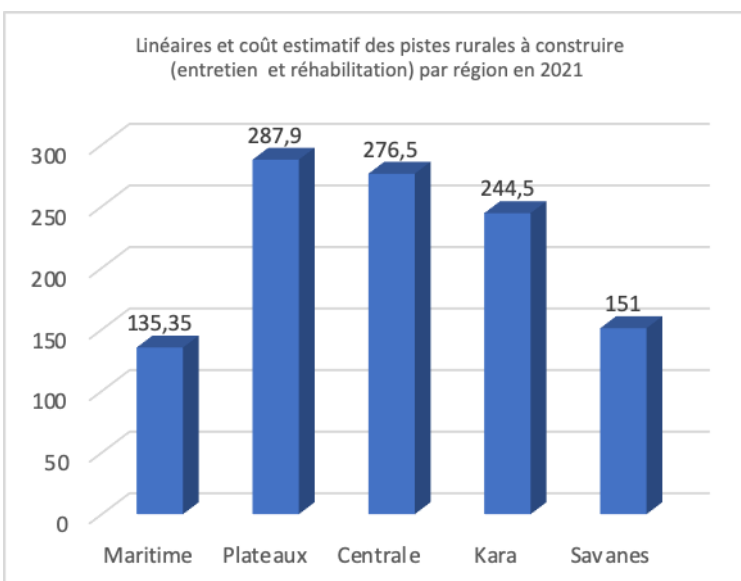


Tableau 70 : Linéaires de routes nationales bitumées construites ou réhabilitées par région en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019 (Km)	2020	
		Prévisions (Km)	Réalizations (Km)
Lomé Commune	04		03,6
Maritime	22	34	54,3
Plateaux	57		
Kara	50	90	81,5
Savanes		68	34,7
Total	133	192	174,1

Tableau 71 : Linéaires et coût estimatif des routes à bitumées ou à réhabiliter par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	
	Linéaires (Km)	Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	15	48 657 670
Maritime	86	101 670 561
Plateaux	35	33 144 876
Centrale	60	28 675 935
Kara	15	6 617 523
Savanes	30	12 966 693
Total	241	231 733 258

Linéaires de routes bitumées à construire en 2021

Région	Linéaires (Km)
Grand Lomé	15
Maritime	86
Plateaux	35
Centrale	60
Kara	15
Savanes	30

Tableau 72 : Pourcentage de routes ayant un assez bon état en 2019 et 2020

Régions	2019			2020		
	Longueur (Km)	Longueur en assez bon état (Km)	Pourcentage en assez bon état (Km)	Longueur (Km)	Longueur en assez bon état (Km)	Pourcentage en assez bon état
Maritime	880,9	617	70,04%	882,5	605	68,56%
Plateaux	418,2	353,9	84,62%	425,2	337,9	79,47%
Centrale	145	78	53,79%	160	85	53,13%
Kara	288	110	38,19%	318	107	33,65%
Savanes	131	82	62,60%	161	82	50,93%
Total	1863,1	1240,9	66,60%	1946,7	1216,9	62,51%

Tableau 73 : Prévision de linéaires des routes d'assez bon état en 2021

Régions	Prévision 2021		
	Longueur (Km)	Longueur en assez bon état (Km)	Pourcentage en assez bon état (Km)
Maritime	882,5	612,3	69,38%
Plateaux	425,2	345,9	81,35%
Centrale	160	85	53,13%
Kara	318	115	36,16%
Savanes	161	82	50,93%

Prévisions de linéaires des routes en assez bon état en 2021

Région	Longueur en assez bon état (Km)
Maritime	612,3
Plateaux	345,9
Centrale	85
Kara	115
Savanes	82

1. Principaux indicateurs

Tableau 74 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalizations		Prévisions 2021
	2019	2020	
Taux d'insertion des jeunes placés en volontariat ⁶	68,34%	59,28%	60%
Proportion des jeunes financés en entrepreneuriat par le Développement à la base (PAEIJ-SP, PRADEB, FAIEJ et POEJV) ⁷	44,36%	55,05%	55%
Nombre d'entreprises créées par les jeunes	1 856	7 389	9 400

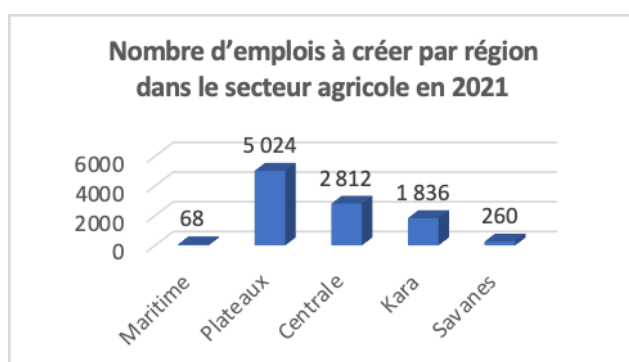
2. Réalisations 2019 et 2020 et prévisions 2021

Tableau 75 : Nombre d'emplois créés par région en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Lomé Commune	186	198	152
Maritime	713	84	140
Plateaux	7 998	8507	6 442
Centrale	1 127	1102	2 982
Kara	1 783	1670	1 987
Savanes	1 795	1939	2 160
Total	13 602	13500	13 863

Tableau 76 : Nombre d'emplois à créer par région dans le secteur agricole en 2021 sur le PAEIJ-SP

Régions	Prévisions 2021
Maritime	68
Plateaux	5 024
Centrale	2 812
Kara	1 836
Savanes	260
Total	10 000



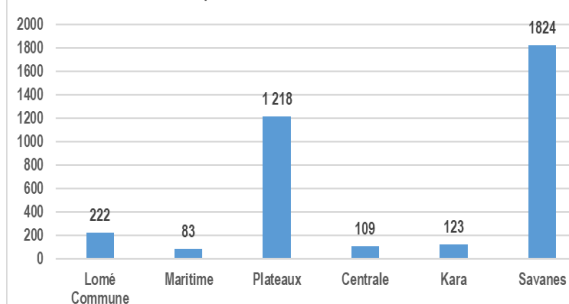
⁶ Le Taux d'insertion des jeunes volontaires correspond à 68,34% qui ont trouvé de nouvelles opportunités d'emplois grâce au volontariat (5 063/7 409). Cela renseigne sur la contribution du volontariat national à l'amélioration de l'employabilité et à la promotion de l'emploi des jeunes en 2019. Le taux d'insertion des volontaires au cours de l'année 2020 est de 59%. Ce taux correspond à 5 003 volontaires soit 500 VNC et 4 503 VEC sur un total de 8 440 mobilisés.

⁷ La proportion des jeunes financés est calculée en faisant le ratio des effectifs des jeunes financés sur le nombre de jeunes formés sur les dispositifs d'entrepreneuriat du ministère.

Tableau 77 : Nombre demploi à créer dans les autres secteurs en 2021

Régions	Prévisions 2021	
	Nombre	Secteurs d'activités
Lomé Commune	222	Autres secteurs d'activités
Maritime	83	
Plateaux	1 218	
Centrale	109	
Kara	123	
Savanes	1824	
Total	3 579	

Nombre d'emplois à créer dans les autres secteurs en 2021



N.B : Au total 13 578 emplois à créer en 2021 dont 10 000 principalement dans le secteur agricole et 3 578 dans autres secteurs (services, transformation, Education, Santé, Animation sociale et communautaire, Aménagement du territoire et développement local, Infrastructures, Environnement et Assainissement etc.).

Tableau 78 : Nombre de jeunes formés dans les secteurs par région en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Lomé Commune	736	1 042	1 313
Maritime	1 135	937	1 011
Plateaux	9 348	5 677	6 396
Centrale	4 139	3 687	3 435
Kara	3 150	3 331	3 663
Savanes	4 010	3 141	3 511
Total	22 518	17 815	19 329

Tableau 79 : Nombre de jeunes à former par région dans les secteurs d'activité en 2021

Régions	Prévisions 2021	
	Nombre	Secteurs d'activités
Lomé Commune	182	Tous secteurs
Maritime	127	
Plateaux	5 401	
Centrale	3 251	
Kara	1 600	
Savanes	2 000	
Total	12 561	

Nombre de jeunes à former en 2021

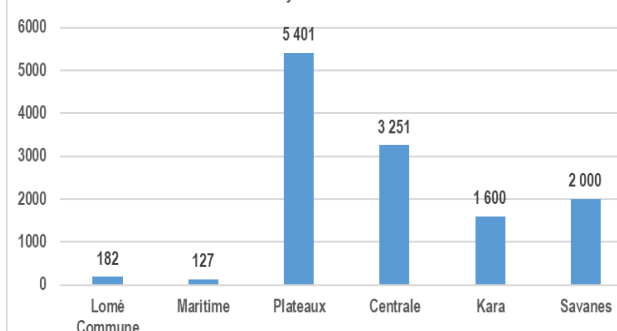


Tableau 80 : Effectifs des bénéficiaires de financement par région en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019		2020		
	Effectifs financés	Financement (milliers FCFA)	Prévisions d'effectifs	Effectifs financés	Financement (milliers FCFA)
Lomé Commune	62	285 945	11	15	40 414
Maritime	497	892 538	930	418	1 137 825
Plateaux	6 463	1 465 837	13 742	2 894	2 512 136
Centrale	1 579	1 079 185	4 311	838	580 549
Kara	859	947 887	4 522	3 426	1 135 049
Savanes	461	215 359	3 269	3 049	333 961
Total	9 921	4 886 751	26 785	10 640	5 739 933

Tableau 81 : Effectifs de jeunes à financer et coût estimatif des financements par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	
	Effectifs	Coût total (milliers FCFA)
Lomé Commune	22	19 250
Maritime	676	1 136 025
Plateaux	5 092	2 639 466
Centrale	3 520	653 168
Kara	1 782	1 028 565
Savanes	948	556 925
Total	12040	6 033 399

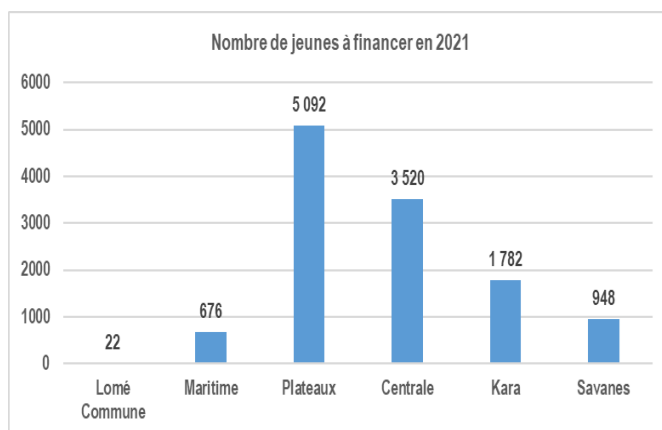
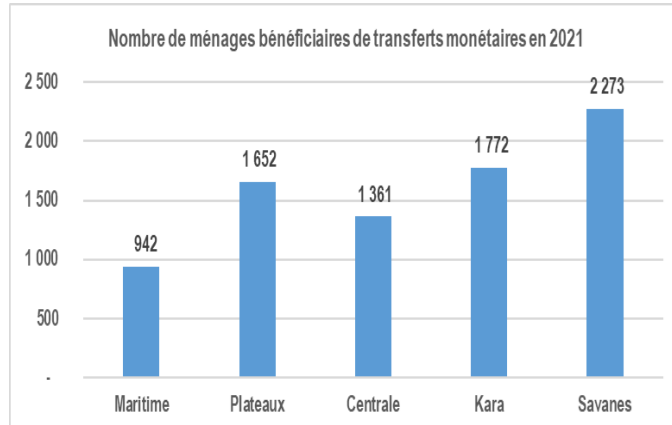


Tableau 82 : Nombre de ménages bénéficiaires des transferts monétaires par région en 2019 et 2020

Régions	Réalizations 2019	2020	
		Prévisions	Réalizations
Maritime	5 266	8 109	8 061
Plateaux	10 465	15 051	14 657
Centrale	6 778	9 663	9 600
Kara	10 455	12 881	12 872
Savanes	12 738	15 296	15 229
Total	45 702	61 000	60 419

Tableau 83 : Nombre de ménages bénéficiaires des transferts monétaires prévus par région en 2021

Régions	Prévisions 2021	
	Nombre de ménages bénéficiaires	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	942	58 240,32
Plateaux	1 652	102 093,6
Centrale	1 361	84 097,44
Kara	1 772	109 509,60
Savanes	2 273	140 459,04
Total	8 000	494 400,00



G. AUTRES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES SPECIFIQUES POUR 2021

Outre les secteurs productifs et sociaux retenus, l'action gouvernementale a ciblé également d'autres secteurs qui ont bénéficié d'allocations budgétaires spécifiques. Il s'agit notamment de la défense et sécurité, de la décentralisation et de l'énergie, dont les allocations budgétaires et les actions programmées sont présentées dans les tableaux ci-après :

➤ Au titre de la défense et sécurité

Tableau 84 : Allocation budgétaire et actions programmées des ministères de la Défense et de la Sécurité en 2020 et 2021

Ministères	Allocations budgétaires (en milliers FCFA)		Actions programmées
	2020	2021	
Armées	94 334 878	65 586 853	✓ Renforcement des capacités d'intervention des forces de défense et de sécurité ; ✓ Renforcement de la contribution des forces de défense et de sécurité à la vie socioéconomique du pays ; ✓ Renforcement de la coopération internationale en matière de défense et de sécurité ; ✓ Mise en œuvre de la loi de programmation militaire.
Sécurité et de la protection civile	19 883 720	16 981 788	
Total	114 218 598	82 568 641	

➤ Au titre de la décentralisation

Tableau 85 : Allocation budgétaire et actions programmées du ministère chargé de la décentralisation en 2020 et 2021

Ministère	Allocations budgétaires (en milliers FCFA)		Actions programmées
	2020	2021	
Administration Territoriale, Décentralisation et Développement des territoires	11 392 509	11 176 702	✓ Accélération de la mise en œuvre de la décentralisation et du développement des territoires par la poursuite des projets d'appui à la décentralisation, de construction de nouvelles communes et préfectures ; ✓ Sensibilisation sur les enjeux et défis de la décentralisation ; ✓ Poursuite de l'Appui aux Collectivités Territoriales à travers le Fonds (FACT) ; ✓ Renforcement des capacités des élus locaux.

En plus des actions sus mentionnées, le Projet d'Urgence pour le Développement Communautaire (PUDC) appuiera le processus de communalisation intégrale du territoire nationale avec une dotation de dix milliards (10 000 000 000) de francs CFA en 2021.

➤ **Au titre des énergies**

Tableau 86 : Allocation budgétaire et les actions programmées du ministère chargé des énergies en 2021

Ministère	Allocations budgétaires (en milliers FCFA)		Actions programmées
	2020	2021	
Mines et Energie	43 077 032	40.910.213	✓ Diversification des sources de production d'énergies et l'amélioration de l'accès à l'énergie à faible coûts à travers la poursuite du projet de réhabilitation de la centrale hydraulique de Nangbéto ✓ Promotion des énergies renouvelables à faibles coût par l'initiative d'électrification rurale par kits solaires individuels (CIZO) ; ✓ Construction de la centrale solaire à Blitta ; ✓ Poursuite de l'électrification rurale et l'intensification de la promotion du gaz domestique ; ✓ Renforcement de la gouvernance du secteur énergétique par les projets de réformes et d'investissements dans le secteur de l'énergie au Togo (PRISET) et d'assistance au secteur de l'énergie du Togo (PASET) ✓ Amélioration de la couverture du pays en distribution d'hydrocarbures.

La politique du gouvernement en matière de gestion des finances publiques sur la période 2021-2023 visera une amélioration des recettes et une maîtrise des dépenses.

I. RECETTES

Les principales mesures et actions prévues pour une mobilisation optimale des ressources internes en 2021 concernent aussi bien les recettes fiscales que non fiscales.

- **En matière des recettes fiscales, il s'agira de :**

- la poursuite de la dématérialisation des procédures douanières afin de réduire le temps de passage en douane ;
- l'extension de la déclaration en ligne aux petites entreprises et le télépaiement afin de réduire aux opérateurs économiques, le temps consacré aux obligations fiscales ;
- l'amélioration de la mobilisation des impôts fonciers en (i) procédant aux impositions et recouvrement des impôts fonciers (ii) sensibilisant les autorités administratives, religieuses et locales ainsi que la population et (iii) poursuivant le recensement fiscal et des propriétés foncières dans les villes de l'intérieur ;
- l'identification et la formalisation des opérateurs informels en exploitant les données du recensement fiscal ;
- l'extension de l'interconnexion entre l'OTR et les institutions qui interagissent avec les contribuables potentiels notamment la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) et la Chambre de Commerce et des Industries du Togo (CCIT) ;
- le développement d'une application en ligne permettant d'effectuer les demandes d'état descriptif et les demandes de mutation ;
- la connexion des bases de données sur le foncier et le cadastre et l'utilisation d'un numéro d'identification unique des biens immobiliers ;
- la mise en place d'un Système d'informations foncières (SIF).

- **En matière des recettes non fiscales, ces mesures concernent notamment :**

- la dématérialisation des procédures de recouvrement ;
- la sensibilisation des usagers des services publics sur les prestations payantes au niveau de chaque service public ;
- le renforcement des contrôles périodiques au niveau des régies de recettes ;
- la sensibilisation des services publics à déclarer et à reverser au Trésor public les recettes collectées ;
- la poursuite de la prospection et la création de nouvelles régies de recettes.

II. DEPENSES

S'agissant du suivi et de la bonne exécution des dépenses du budget 2021, l'accent sera mis sur les actions visant la maîtrise des dépenses budgétaires et une bonne appropriation des procédures d'exécution par les différents acteurs. Il s'agit notamment :

- de l'allègement des procédures de passation des marchés publics par la relecture du code des marchés public ;
- de l'opérationnalisation de la Cellule d'investigation des marchés publics et délégation des services publics ;
- du renforcement des capacités des acteurs sur les marchés publics ;
- d'une meilleure coordination des plans de passation, d'engagement des dépenses et de trésorerie ;
- du renforcement des capacités des acteurs chargés de la saisie des engagements dans le système de gestion des finances publiques ;
- de la déconcentration effective de l'ordonnancement avec la nomination des contrôleurs délégués auprès de chaque ministère et institution ;
- du renforcement de l'opérationnalisation de la comptabilité des matières pour une meilleure gestion des biens meubles et immeubles de l'Etat.

ANNEXE : CALENDRIER BUDGÉTAIRE

PERIODE	ACTIONS	MANDAT/OBJET	LIVRABLES	ACTEURS OU STRUCTURES RESPONSABLES
1ère semaine de décembre N-1 à la dernière semaine de février N	REVUE DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT (N-3, N-2, N-1)	Revue des politiques publiques sectorielles/ ministérielles	Rapports des revues des politiques sectorielles ou ministérielles	DPPD/ DPSE des ministères et institutions
		Revue de la stratégie nationale de développement (SND)	Rapport de la revue de la SND	Secrétariat Technique (ST) de la SND
Dernière semaine de janvier N à la dernière semaine de mars N	REVUE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE (N-3, N-2, N-1)	Revue de l'exécution des dépenses budgétaires	Rapport de la revue sur l'exécution des dépenses budgétaires	DGBF/ DAF des ministères et institutions/ DPPD
		Revue de la mobilisation des recettes budgétaires	Rapport de la revue sur la mobilisation des recettes budgétaires	DGBF/ OTR/ DGTCP
		Revue de la stratégie de la dette à moyen terme (SDMT)	Rapport de la revue de la SDMT	DDPF
		Elaboration des Rapports annuels de performance (RAP) des programmes de l'année N-1	RAP des programmes	DAF des ministères et institutions/ DGBF
Troisième semaine de février N à la fin de 2ème semaine de mars N	DÉFINITION DES PRIORITÉS ET CHOIX STRATÉGIQUES BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE N+1	Définition des priorités stratégiques de l'Etat	Document d'orientation stratégique en corrélation avec la MAP actualisée de la SND	PM/ ST de la SND/ DGBF/ DPPD
		Définition des priorités et choix budgétaires ministériels	Document des priorités et choix budgétaires ministériels	DPSE et DAF des ministères et institutions/ DPPD
Première semaine de janvier N à la fin de la deuxième semaine de mai N	CADRAGE MACRO-BUDGETAIRE (N+1, N+2, N+3)	Elaboration et transmission du PIP au MEF	PIP validé	DPPD/ Comité PIP/ DPSE des ministères et institutions
		Elaboration de la SDMT	SDMT validée	DDPF/ CNDP
		Première mise à jour du cadre macroéconomique et élaboration du TOFE prévisionnel	Cadrage macroéconomique et TOFE validés	DGEAE/ Comité PIB
		Elaboration ou mise à jour de la politique fiscale	Document de politique fiscale	Unité de politique fiscale
		Prévision des recettes fiscales et douanières	Document de prévisions des recettes fiscales et douanières	OTR/DGEAE
		Prévision des recettes non fiscales	Document de prévisions des recettes non fiscales	DGTCP/DGEAE
		Tenue du cadre de concertation avec les PTF	Rapport de la réunion de concertation	SP-PRPF/ DGBF/ DGMAP
		Prévision des dons programmes (appuis budgétaires)	Tableaux de prévisions des dons programmes	SP-PRPF/ DGBF
		Collecte des informations financières et budgétaires des autres entités du secteur public (collectivités territoriales, EPA, sociétés publiques et organismes de sécurité sociale)	Etats des informations financières et budgétaires des autres entités du secteur public (collectivités territoriales, EPA, sociétés publiques et organismes de	OTR/ DGTCP/ Sociétés publiques/ CNSS/ CRT

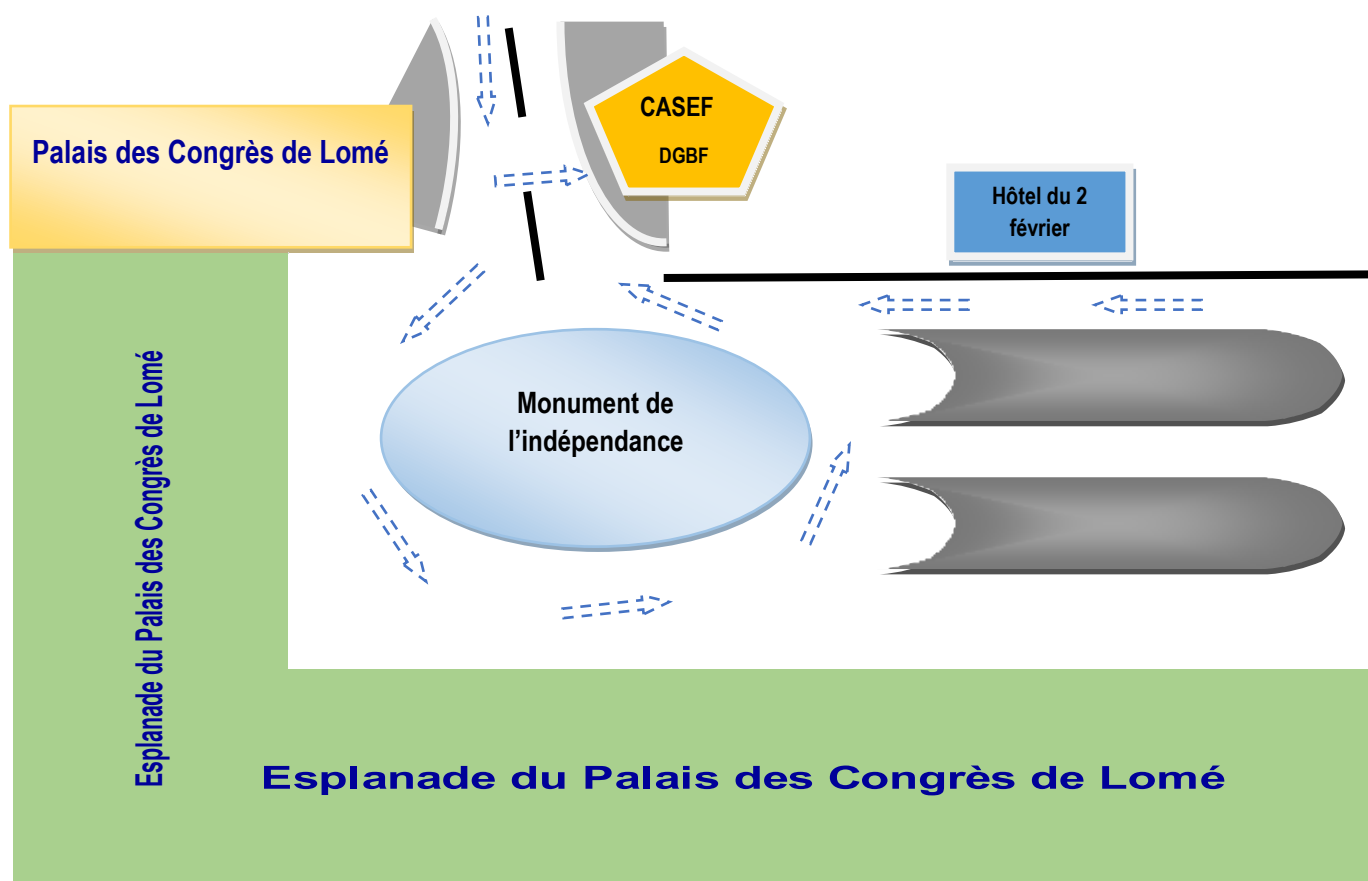
PERIODE	ACTIONS	MANDAT/OBJET	LIVRABLES	ACTEURS OU STRUCTURES RESPONSABLES
			sécurité sociale)	
		Cadrage budgétaire à moyen terme (CBMT)	CBMT	DGBF/ Comité CBMT
		Préparation et diffusion de la circulaire budgétaire	Circulaire budgétaire	DGBF
		Elaboration du DPBEP initial	DPBEP initial validé	DGBF/ Comité DPBEP
Première semaine de février N à la fin de la dernière semaine de mai N	ELABORATION DES DPPD (N+1 à N+3) ET PAP (N+1)	Elaboration des DPPD et PAP	DPPD et PAP des ministères adoptés	DAF et DPSE des ministères et institutions
		Elaboration et consolidation des plans de passation de marchés (PPM) et des plans d'engagement (PE)	PPM et PE des ministères adoptés	DAF et DPSE des ministères et institutions
Tout le mois de juin N	ORGANISATION DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)	Adoption du DPBEP en Conseil des ministres	DPBEP adopté	DGBF/ Gouvernement
		Transmission du DPBEP à l'Assemblée Nationale	Lettre de transmission du DPBEP	PM
		Tenue du DOB	Rapport du DOB	Assemblée Nationale
Troisième semaine de juin N à la fin de la dernière semaine de septembre N	ELABORATION DE L'AVANT PROJET DE LA LOI DE FINANCES (N+1)	Revue à mi-parcours de l'exécution du budget de l'année N	Rapport de la revue à mi-parcours de l'exécution budgétaire	DGBF/ DAF des ministères et institutions/ DPPD
		Actualisation des prévisions des recettes fiscales et douanières	Document de prévisions des recettes fiscales et douanières actualisé	OTR
		Actualisation des prévisions des recettes non fiscales	Document de prévisions des recettes non fiscales actualisé	DGTCP
		Actualisation du DPBEP	DPBEP actualisé validé	DGBF/ Comité DPBEP
		Elaboration et diffusion de la lettre de cadrage	Lettre de cadrage	DGBF
		Actualisation et transmission au MEF du PIP (PIP cadré)	PIP cadré	DPPD/ Comité PIP/DPSE des ministères et institutions
Troisième semaine de juin N à la fin de la dernière semaine de septembre N	ELABORATION DE L'AVANT PROJET DE LA LOI DE FINANCES (N+1)	Deuxième mise à jour du cadre macroéconomique et actualisation du TOFE prévisionnel	Cadrage macroéconomique mis à jour et TOFE actualisé	DGEAE/DGBF/ Comité PIB
		Actualisation de la SDMT	SDMT actualisée et validée	DDPF/ CNDP
		Actualisation des DPPD et PAP et transmission au MEF	DPPD et PAP actualisés	DAF et DPSE des ministères et institutions
		Actualisation des PPM et PE et transmission au MEF	PPM et PE actualisés	DAF et DPSE des ministères et institutions
		Elaboration du rapport économique, financier et social	REFS	DGEAE
		Organisation et tenue des conférences budgétaires techniques	Rapports des conférences budgétaires et draft 0 de l'avant-projet de loi de finances	DGBF/ DAF et DPSE des ministères et institutions
		Arbitrages du MEF	Tableau d'ajustement budgétaire	MEF/ DGBF
		Arbitrages du PM	Tableau d'ajustement budgétaire	PM/ MEF

PERIODE	ACTIONS	MANDAT/OBJET	LIVRABLES	ACTEURS OU STRUCTURES RESPONSABLES
		Etude, validation et consolidation des PPM	PPM consolidé	DNCMP
		Etude, validation et consolidation des PE	PE consolidé	DNCF
		Elaboration du plan de trésorerie prévisionnel de l'Etat	Plan de trésorerie prévisionnel de l'Etat	DGTCP/ Comité de trésorerie de l'Etat
		Finalisation et transmission de l'avant-projet de loi de finances au Conseil des Ministres	Avant-projet de loi de finances finalisée/ Lettre de transmission de la LF pour le CdM	DGBF/MEF/ SGG
		Adoption de l'avant-projet de loi de finances par le Conseil des ministres	PLF adopté	Conseil des ministres
		Elaboration du budget citoyen	Budget citoyen	DGBF
Première semaine d'octobre N à la fin de la dernière semaine de décembre N	EXAMEN ET VOTE DE LA LOI DE FINANCES (N+1)	Dépôt du projet de loi de finances à l'Assemblée Nationale	Lettre de transmission comprenant les pièces jointes du projet de la LF à l'AN	PM
		Etude de la loi de finances à l'Assemblée Nationale	Rapport de la Commission sur l'étude de la LF	Commission des finances de l'AN/ Gouvernement/MEF
		Vote de la loi de finances par l'Assemblée Nationale	LF votée	AN
Dernière semaine de décembre N à la fin de la dernière semaine de janvier N+1	MISE EN EXECUTION DU BUDGET	Promulgation de la loi de finances	Décret de promulgation	PR
		Décrets de répartition des crédits budgétaires	Décrets de répartition	PM/ DGBF
Tout le mois de janvier N+1	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION SUR LA LOI DE FINANCES	Vulgarisation du budget citoyen	Supports de vulgarisation du budget citoyen	DGBF
		Organisation de débats publics sur la loi de finances	Supports de communication	DGBF
		Publication de la loi de finances et ses annexes	Supports et adresses de publication de la LF	SP-PRPF/ DGBF/DPPD

COORDONNEES ET CONTACTS UTILES

- **Situation géographique de la Direction Générale du Budget et des Finances**

La DGBF est située au sein du Centre Administratif et des Services Economiques et Financiers (CASEF), sis avenue du 2 février, quartier administratif, 01 BP : 1183 Lomé, Tel : (00 228) 22 21 03 16
FAX : (00 228) 22 21 25 48 E-mail : dgbf.togo@gmail.com



- **Contacts téléphoniques**

Secrétariat du DGBF : +228 22 21 03 16

- **Site Web**

- www.finances.gouv.tg
- www.togoreforme.com

EQUIPE DE REDACTION

SUPERVISION GENERALE	
Kodzo Wolanyo AMAWUDA	Directeur Général du Budget et des finances
Arouna ROSHANIAN	Economiste principal UE
Saidou DIOP	Economiste principal BM
Atama DJAMENA	Coordonnateur PAGE
ENCADREMENT TECHNIQUE	
Amina BILLA BAMBARA	Conseillère FMI au MEF/Togo
Komla Agbeko DAKLA	Chef de division collectivités Locales et Finances Internationale DGBF
Koku SOVI	Chef de division études budgétaires DGBF
Majesté AWUTE	Expert en gouvernance/PAGE
SECRETARIAT TECHNIQUE	
Kokou BADJIDI	DGBF
Komi BOUAKA	DGBF
Abdel Fatah AMADOU	DGBF
Sédjidé Akouvi KOUHOUE	DGBF
Ahodo-Abalo TCHAMDJA	DGEAE/MEF
Koffi SANGUIA	MEHV
AUTRES MEMBRES	
Charif AFOH TCHAOUTA	PAGE
BOROZI Biham	MEPSTA
Egome AMAH	Journaliste
Pyabalo BILASSE	MPDC
Aristide DJENDA	OSC
N'Lipibê GBEGBENI	Journaliste
Mathieu HOUNKPE	Journaliste
Kokou KONDO-KAO	MSHPAUS
Kossi KAMASSA	MDBJEJ
Etonam Adjovi. MODZINO	MTP
Panawé SOTOU	DGTCP
Nassou TORO	MAPAH
Yaovi TOSSOU	Université de Lomé

GLOSSAIRE

Abattement	: Mesure qui permet de diminuer le montant sur lequel est calculé l'impôt.
Acompte	: Modalité qui permet au contribuable d'étaler le paiement de son impôt dans le temps. La loi fiscale prévoit en général pour les impôts annuels, le versement d'acomptes destinés à éviter au contribuable d'avoir à faire des sorties de fonds trop importantes en une seule fois.
Bien immeuble	: Bien matériel, qu'on ne peut pas déplacer, utilisable pour satisfaire un besoin. Exemples : un terrain ou un bâtiment.
Contribuable	: Toute personne qui doit payer l'impôt.
Cordon douanier	: Dispositif mis en place par l'administration des douanes tout au long du territoire national à des fins de prise en charge et de dédouanement des marchandises présentées aux frontières à l'import ou à l'export.
Etats financiers	: Documents qui permettent d'apprécier la situation financière et économique d'une entreprise. Exemple : le bilan, le compte de résultat, etc.
Exonération	: Dispense de payer une partie ou la totalité d'un impôt ou d'une taxe pour une période donnée.
Exportation	: Vente à l'étranger de tout ou partie de la production des biens et services du pays.
Importation	: Achat à l'étranger, de biens et services pour le pays.
Mutation foncière	: Transfert du droit de propriété d'un bien immobilier par un acte volontaire ou forcé, à titre onéreux ou gracieux.
Pouvoir d'achat	: Capacité des ménages à pouvoir acheter des biens et services grâce à leur revenu disponible.
Prélèvement national de solidarité	: Taxe qui permet à l'Etat de faire face aux dépenses d'ordre sociales au sein de l'UEMOA.
Produit intérieur brut	: Valeur de tous les biens et services produits dans le pays au cours d'une année. C'est l'ensemble des richesses produites dans le pays au cours d'une année.
Redevance	: Prélèvement obligatoire à l'occasion d'une opération de service public. Elle est la contrepartie monétaire d'un service rendu.
Retenue à la source	: Prélèvement de l'impôt effectué lors de l'encaissement de certains revenus
Redevable légal	: Contribuable, légalement reconnu par le service des impôts, qui collecte l'impôt auprès du redevable réel (contribuable qui supporte l'impôt) et se charge de le reverser dans les caisses du Trésor public.
Secteur primaire	: Domaine d'activités productrices de matières non transformées (agriculture, pêche, élevage, mines, etc.).
Secteur secondaire	: Domaine d'activités liées à la transformation des matières premières issues du secteur primaire (industries manufacturières, constructions, etc.).
Secteur tertiaire	: Regroupement d'un vaste champ d'activités comme commerce, transports, administration, finances, immobiliers, éducation, santé, action sociale, etc.
Système déclaratif	: Système fiscal dans lequel le contribuable déclare lui-même ses impôts à payer et procède à leur paiement.
Taux de pression fiscale	: Rapport entre les recettes fiscales et le PIB (richesse nationale).